



Mémoire

**Présenté par :
OPA DIALLO**

Université Cheikh Anta Diop

**Faculte des Lettres Et
Sciences Humaines
Departement Histoire**

**Commerce et commerçants manding en
moyenne Casamance 1815-1950**

Annee Academique: 1991/1992

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
DEPARTEMENT D'HISTOIRE



COMMERCE et COMMERÇANTS
Manding en Moyenne Casamance
(1815-1950)

MEMOIRE DE MAITRISE

Présenté par :

Opa DIALLO

Sous la direction de :

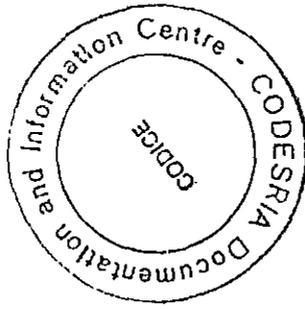
Monsieur Mamadou FAEL

Maitre-Assistant

Programme de Petites Subventions
ARRIVEE
Enregistré sous le n° 370
Date 05 AVR 1993

ANNEE UNIVERSITAIRE 1991/1992

190101
DIA
5060



REMERCIEMENTS

Je remercie tous ceux qui m'ont apporté leur soutien pour la réalisation de ce travail.

Je réserve une mention spéciale à :

- Mr Mamadou Fall qui, dès notre premier contact, a accepté de diriger ce travail avec une aimable disponibilité.
- Mes amis Ibrahima Thioub et Ousseynou Faye qui ont contribué grandement à la réalisation de ce travail.

DEDICACE

Je dédie ce travail à:

- Mes parents à qui je dois tout

- Mon épouse et mes enfants:

- Tous les jeunes de mon village

- Mes collègues et amis de l'Ecole Normale Supérieure avec qui
j'ai partagé tant d'années de dure labeur.

RESUME

Commerce et Commerçants manding en Moyenne Casamance

Ce thème, resté en friche jusqu'ici, fait l'intérêt de ce travail. En effet toute l'historiographie consacrée à la Moyenne Casamance se contente d'établir le constat suivant : les Manding sont les commerçants et des musulmans.

Dés lors il nous a paru important de combler un vide en campant ce groupe marchand et en suivant son évolution en rapport avec l'avènement du colonialisme.

Ainsi nous avons procédé à l'étude du peuplement de la Moyenne Casamance, le commerce manding ou jula avant la main-mise coloniale, la fin de la traite négrière et la réadaptation des marchands manding et enfin la reconversion des jula.

Pour ce qui concerne la méthodologie, nous avons longtemps hésité entre l'analyse du fait marchand (le mode de génération des biens et du système d'échange dans le commerce jula) et le repérage de ce groupe de commerçants sur le terrain historique casamançais en décrivant ses contours et son évolution en rapport avec la mise en place du commerce colonial. Nous avons finalement choisi la deuxième méthode. Car il nous semble plus judicieux de jeter les bases d'une recherche future plus poussée où l'analyse aura une large place.

Au bout du compte notre travail a abouti aux résultats suivants :

.../...

- 1 - le commerce explique mieux la présence des Manding en Moyenne Casamance. Egalement nous pouvons affirmer que l'Islam est venu dans cette région dans les bagages du jula.
- 2 - Ici s'opèrent des transformations ethnodémographiques au profit des Mading.
- 3 - le commerce de la kola demeure une donnée permanente en Sénégal méridionale.
- 4 - les jula n'ont pas disparu. Cependant ils ont été très marginalisés par la législation répressive de l'administration coloniale et l'action des commerçants européens.
- 5 - Enfin l'activité marchande cesse d'être l'apanage de la seule ethnologie manding en Moyenne Casamance.

En somme, nous pensons que ce travail contribuera à une meilleure connaissance de l'histoire des populations de la Casamance.

GLOSSAIRE

- A.N.S. : Archives nationales du Sénégal
- A.P.S. : Archives de la Préfecture de Seeju
- CFAO : Compagnie Française d'Afrique Occidentale
- ONCAD : Office National de Commercialisation Agricole
- SCOA : Société Commerciale de l'Ouest Africain
- S.I.P. : Société Indigène de Prévoyance

INTRODUCTION

1

**PREMIERE PARTIE LA MOYENNE CASAMANCE, UN ESPACE D'ECHANGES
EN SENEGAMBIE MERIDIONALE**

CHAPITRE I	LE COMMERCE MANDING AVANT LA MAINMISE COLONIALE	5
A/	PRESENTATION GEOGRAPHIQUE ET HUMAINE	5
B/	LE COMMERCE MANDING OU JULAYA	9
	TENTATIVES DE DEFFINITION:	10
	1/ Les jula	10
	2/ La julaya	13
	3/ Julaya et mutations ethnodémographiques	14
C/	LES JULA DANS L'ESPACE CASAMANCAIS	18
	1/ Le contexte politique au début du XIX ^e s	19
	2/ La mobilité des jula	20
CHAPITRE II	LE MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA JULAYA	25
A/	L'EVOLUTION DES RESEAUX	25
B/	PRODUITS ET MODE D'ECHANGES	31
	CONCLUSION	39

**DEUXIEME PARTIE LA JULAYA ET LA FIN DE LA TRAITE NEGRIERE;
UNE READAPTATION OBLIGEE**

CHAPITRE I	LA RESTRUCTURATION DE LA GEOGRAPHIE ECONOMIQUE	40
A/	LA PREPONDERANCE FRANÇAISE EN MOYENNE CASAMANCE	41
B/	LA READAPTATION DES RESEAUX JULA	50

<u>CHAPITRE II</u>	LA TENTATIVE DE DOMESTICATION DES JULA	57
A/	LA DELIMITATION DES FRONTIERES ET LA SURVEILLANCE ECONOMIQUE	57
B/	LES NOUVELLES ROUTES COMMERCIALES A EMPRUNTER	68
 TROISIEME PARTIE LA RECONVERSION DES JULA		
<u>CHAPITRE I</u>	DES JULA, EMPLOYES DU COMMERCE COLONIAL	73
A/	FONCTIONS OCCUPEES ET RAPPORTS DE TRAVAIL CONFLICTUELS	74
1/	Les fonctions occupées	74
2/	Les rapports de travail conflictuels	78
B/	DES JULA DEVENUS "PREDICATEURS" OU "PACIFICATEURS"	82
a/	Birahim NDIAYE, un marabout guerrier	82
b/	Abdou ou Bamba NDIAYE	85
 <u>CHAPITRE II</u>	MUTATIONS REUSSIES ET TENTTATIVES DE SURVIE DE LA JULAYA	 88
A/	DES CAS DE REUSSITE	88
1/	Abdoulaye DIOP	88
2/	Youssouph SEYDI	93
B/	LA SURVIVANCE DE LA JULAYA	96
 CONCLUSION		 104
 BIBLIOGRAPHIE		 107

INTRODUCTION

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

INTRODUCTION

Les Manding forment la majeure partie des populations de la Moyenne Casamance. Les sources⁽¹⁾ orales et écrites notent leur présence dans cette contrée depuis le XVI^e siècle. Musulmans et commerçants, ils s'installent dans cette région de la Sénégambie méridionale avec l'autorisation du pouvoir autochtone Bainunk dépendant du Kaabu⁽²⁾. Ainsi les marchands manding bénéficiant de l'hospitalité et s'appuyant sur leur puissance économique détruisent progressivement les moeurs et croyances des populations locales pour ensuite les assimiler. Leurs réseaux, d'orientation méridienne au début, changent de direction avec l'ouverture vers l'Atlantique.

La fin de la traite négrière et le retour au commerce licite donnent une importance nouvelle à notre domaine d'étude. En effet, les Français construisent en 1837 un comptoir commercial à Seeju qui attire beaucoup de populations marchandes de l'intérieur et des individus intéressés par les activités mercantiles.

A la fin du XIX^e siècle, une lutte âpre pour le profit s'engage entre les marchands manding ou Jula et le commerce colonial. Cette même période coïncide avec la conquête de l'Afrique

1. ROCHE (Ch): Conquête et Résistance des peuples de Casamance,

1850-1920, NEA, DAKAR-ABIDJAN 1976 p.54

2. BOULEGUE(J):Aux confins du Monde Malinké: le royaume du Kasa (Casamance),

Communication au Congrès d'études mandingues, London,

School of oriental and african studies, polygr, 1972

par les puissances occidentales soucieuses d'acquérir des matières premières à moindres frais et d'écouler leurs produits industriels. Alors les commerçants européens s'installent un peu partout à l'intérieur des terres pour commercer directement avec les populations africaines tout en éliminant les intermédiaires que sont les Jula. Ils emploient à cet effet beaucoup de noirs comme traitants. Devant cette volonté d'anéantissement aggravée par l'intervention de l'administration coloniale, les marchands africains adoptent deux attitudes. Certains se reconvertirent en agents du commerce de traite alors que d'autres continuaient à exercer l'activité ancestrale qui fut tout de même très marginalisée à l'issue de cette épreuve. Mais ce premier groupe ne renonça pas à la Julaya. En plus la situation géographique de la Moyenne Casamance entre deux colonies étrangères donne des chances de survie aux marchands traditionnels africains qui associèrent le colportage et la contrebande. C'est la raison pour laquelle la Moyenne Casamance fut le théâtre d'affrontements des Jula et du commerce colonial. Pour mieux cerner l'importance du commerce et des commerçants manding et leurs rapports avec l'économie coloniale, il convient de faire une typologie de tous les animateurs du commerce. Car dans la période coloniale les catégories de groupe marchand semblent se distinguer les unes des autres. Ainsi nous pouvons esquisser la définition suivante:

Le JuJa⁽¹⁾: ce mot manding désigne celui qui fait du commerce. Le JuJa est un commerçant manding itinérant. Sa religion est l'Islam qui est le soubassement de son activité.

Au début cette profession, qui est l'affaire de quelques familles, s'élargit par la suite et intègre tous les éléments intéressés par le commerce.

Le commerçant: c'est un professionnel du commerce disposant de son capital propre et étant en concurrence avec les maisons coloniales d'import-export.

Le traitant autonome: les marchandises lui appartiennent . Il travaille pour son propre compte.

Le traitant débiteur ou client: il est en rapport avec une ou plusieurs maisons de commerce qui lui donnent des marchandises à crédit.

L'employé de commerce: il est chargé de la vente des marchandises appartenant au commerçant moyennant un salaire mensuel.

Cependant avec l'imposition de l'économie de traite ces professions connurent une certaine évolution voire une mobilité car il n'était pas rare de voir un JuJa devenu traitant ou vice-versa ou encore la combinaison des deux. Alors on peut parler de JuJa-traitant ou de traitant-JuJa.

1. Nous définissons ce mot d'une manière plus approfondie dans la première partie de notre travail.

Pour une approche plus complète de notre sujet, nous adoptons un plan qui combine la thématique et la chronologie. En effet dans une première partie, nous montrerons la position géographique de notre domaine d'étude, le mode de fonctionnement et les produits des échanges avant la mainmise coloniale.

Dans une deuxième partie nous étudierons la situation commerciale avec le retour au commerce légitime. Nous nous intéresserons à la réadaptation des réseaux Jula à la réalité nouvelle et la tentative de domestication des marchands manding.

Enfin dans la dernière partie, nous analyserons les différentes réponses apportées par les commerçants africains à la mainmise coloniale qui est avant tout celle du commerçant de traite. Dans le cadre de notre étude, nous avons consulté beaucoup de sources archivistiques et procédé à des enquêtes orales.

Contrairement aux premières qui sont facilement accessibles, les secondes nécessitent un effort de déplacement et d'interprétation. Il faut ajouter à cette difficulté, la situation politique présente de la région défavorable au travail d'enquête.

PREMIERE PARTIE

**La Moyenne Casamance, un espace d'échanges
en Sénégambie Méridionale**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE I

LE COMMERCE MANDING AVANT LA NAINNISE COLONIALE

La position géographique privilégiée de la Moyenne Casamance dans le pôle commercial de la Sénégalie méridionale explique la présence des populations commerçantes de l'intérieur comme les manding. Les immigrants modifient peu à peu la composition démographique en leur faveur. Sillonant la région dans tous les sens pour ramasser les produits convoités par les comptoirs installés sur la côte, les Jula jouent pleinement leur rôle d'intermédiaire. Ensuite la construction, à Seeju en 1837, du comptoir français achève de faire de la Moyenne Casamance l'un des plus importants espaces d'échanges des rivières du Sud.

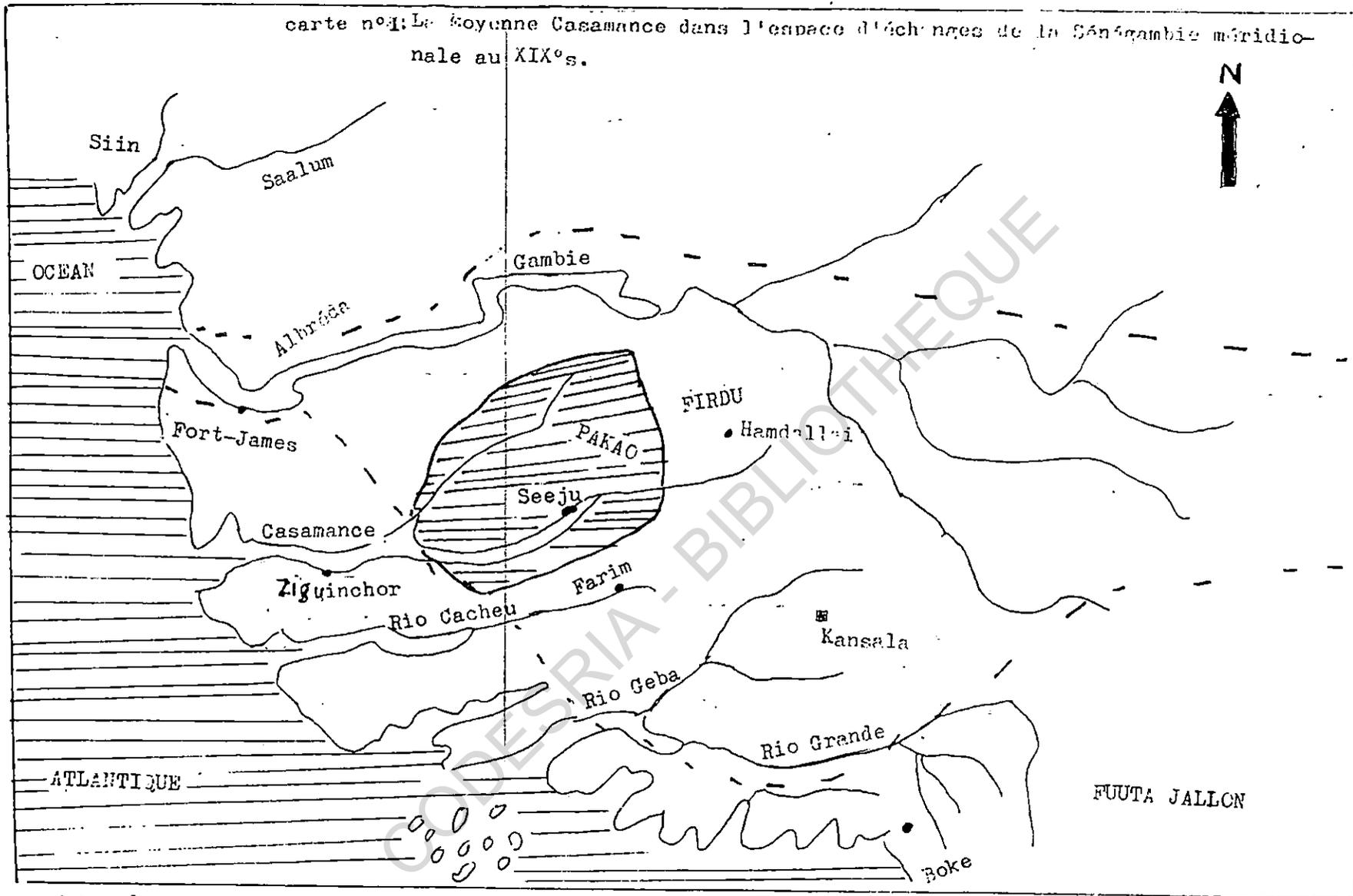
A/ PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE ET HUMAINE

Notre domaine d'étude est cette zone comprise entre le fleuve Gambie au Nord et le fleuve Cacheu au Sud et que le découpage administratif colonial fera ultérieurement correspondre au département actuel de Seeju.

Le relief est caractérisé par sa monotonie parce qu'essentiellement composé de bas plateaux dont l'altitude varie entre 30 et 40m.

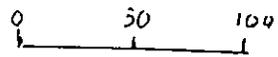
Sur le plan climatique, nous sommes en régime tropical où les influences du climat soudanien se font sentir. La Moyenne Casamance reçoit annuellement entre 1200 et 1400 mm d'eau.

carte n°1: La Moyenne Casamance dans l'espace d'échanges de la Sénégambie méridionale au XIX^es.



Légende

- le Kaabu aux XVIII^e-XIX^es
- la capitale du Kaabu.
- ▨ la Moyenne Casamance



D'après ATLAS national du Sénégal
par V. MARTIN et C. BECKER

Des rives du Soungrougrou, affluent du fleuve Casamance à la Haute Casamance, on est en présence d'une forêt soudanienne qui s'étend sans discontinuité, et dont la monotonie n'est interrompue que par quelques espaces de forêt-galerie qui remonte le long des cours d'eau. Des essences végétales comme le Mampatan (*Parinari excelsa*), le palmier à huile (*éleais guinéensis*), le palmier rônier ou la liane de caoutchouc ont fait de tout temps la richesse de cette région.

Le réseau hydrographique y est très dense. Le fleuve Casamance, long de 350 km, traverse notre domaine d'étude d'Est en Ouest. Ce cours d'eau est alimenté, ici, par un affluent long de 150 km sur la rive droite et par plusieurs marigots. C'est ce qui explique que le cours d'eau reste pendant longtemps la principale voie de communication.

La Moyenne Casamance avec le pays Balant au Sud-Ouest et le Kabada, pays toucouleur à l'Est, est surtout un pays manding aux gros villages et aux plateaux sous-peuplés⁽¹⁾. Car la prédominance du peuplement et de la culture manding y est nette.

1. PELISSIER (P) : Les paysans du Sénégal, Saint Yrieix,

Toute l'historiographie consacrée à la Casamance s'accorde à reconnaître l'antériorité du peuplement bainunk de cette région. Ce peuple occupait anciennement l'espace compris entre le fleuve Casamance et le RIO GEBA, c'est à dire toute la moyenne Casamance, l'actuel Fuuladu, et une partie de la Guinée Portugaise.

Au XII^e siècle la capitale de l'empire Bainunk se trouvait à Mampatim⁽¹⁾ à 70 km à l'Est de Kolda. Les Bainunk ont beaucoup souffert de l'immigration manding en Sénégal méridionale⁽²⁾. Ils sont assimilés en grande partie et refoulés vers l'océan. Mais, aujourd'hui, pour écrire l'histoire de toute la région, le recours à leur langue demeure nécessaire; parce que nombre de toponymes sont en Bainunk: Pakao en Casamance, Bakaw en Gambie, Buje en Casamance, Buje en Guinée Bissau, Kiang Dator en Gambie, Kiang BajebaKunda en Guinée Bissau⁽³⁾. Cette ethnie se trouve aujourd'hui confinée autour d'Adéane en Basse Casamance.

1. NIANE (D.T.) : Histoire des Manding de l'ouest,

Karthala, Paris, 1991 p.22

2. BARRY (B) : La Sénégambie du XV^e au XV^e siècle, l'harmattan,

Paris, 1988 p.31

3. SAGNA (L.) : Islam et pénétration coloniale, thèse de doctorat de 3^e cycle,

Dakar, Faculté des lettres, 1983 p.35

NB: Ces typonymes sont attribués à des provinces.

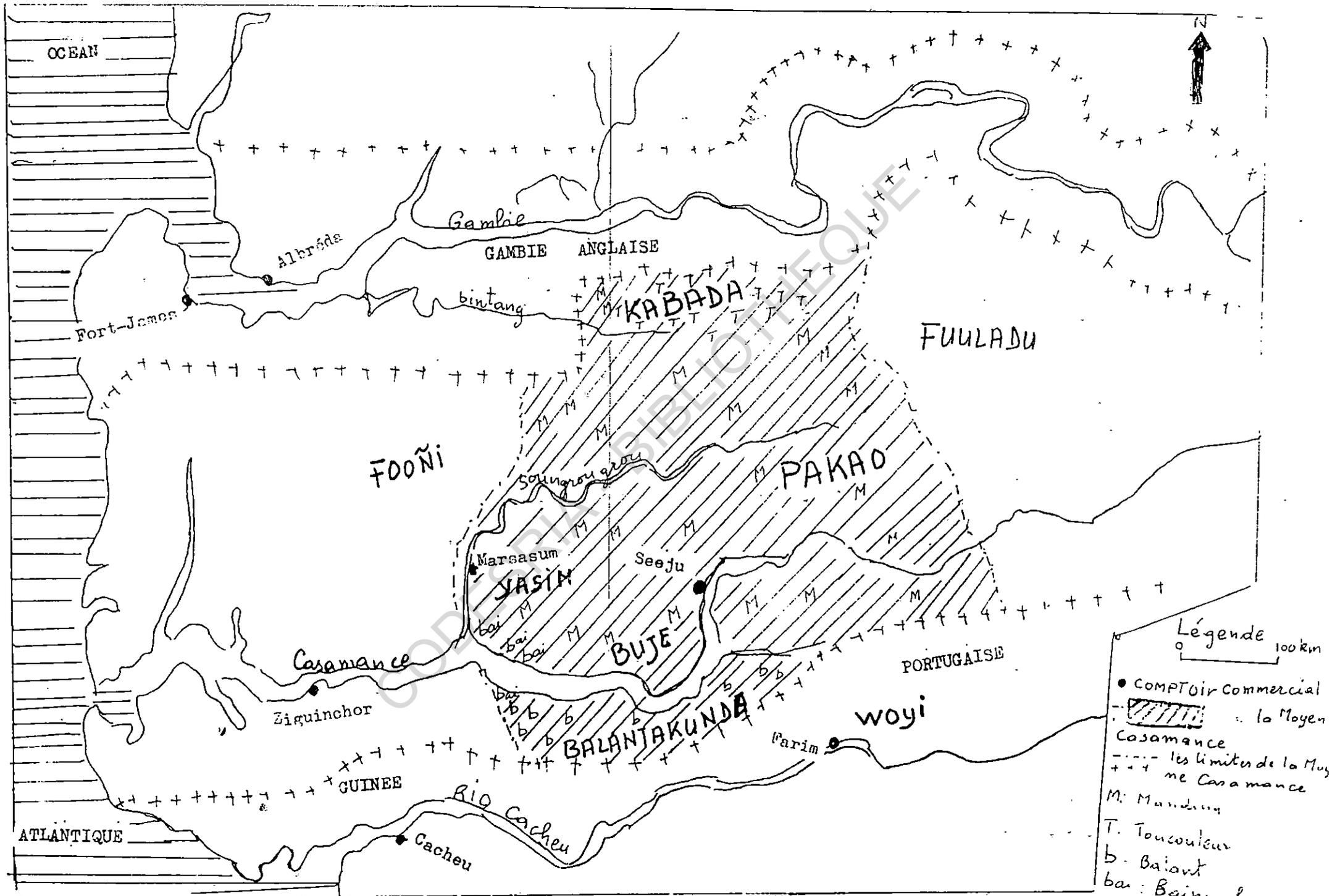
Elle a perdu la quasi totalité de ses terres au profit des nouveaux venus que sont les Manding.

En effet ces derniers ont peuplé la Moyenne Casamance à partir de leurs positions des rives de la Gambie, de la Haute Casamance et du Haut GEBA⁽²⁾. Ils sont d'anciens sujets de l'empire du Mali qui eut un rayonnement très important sur une grande partie de l'Afrique Occidentale avant la pénétration Européenne.

C'est à ce titre que les manding envahissent la Sénégambie méridionale pour l'intégrer au vaste circuit du commerce à longue distance vers le Nord par le Sahara et vers l'Est par la Boucle du Niger⁽²⁾. C'est dans cette perspective que notre domaine d'étude accueille les immigrants. Le Pakao est leur premier point de chute où les plus anciens villages fondés par les Manding portent des noms d'origine musulmane: Jaana-ba, Njama, Karantaba et Darsilame.

Les traditions orales recueillies dans ces derniers villages datent leur création du XVI^e siècle⁽³⁾ et parlent des Manding comme étant soit des guerriers redoutables soit des commerçants actifs ou soit des prosélytes passionnés de l'Islam⁽⁴⁾. Ce sont donc les échanges et le prosélytisme qui expliquent mieux l'immigration, la mobilité et l'expansionnisme permanent des Manding.

-
1. CISSOKO (S.M.) : La royauté (Mansaya) chez les Mandingues occidentaux d'après leurs traditions orales, pp. 325-336, Bulletin de l'IFAN, Série B, TXXXI, 2, Dakar
 2. BARRY (B) : opcit 1988 pp30-36
 3. NIANE (D.T.) : opcit p121
 4. PELISSIER (P) : opcit p.513



OCEAN



Fort-James

Albréda

Gambie

GAMBIE ANGLAISE

bintang

KABADA

FUULADU

FOOŇi

Soungrougrou

PAKAO

Marsasum

JASIN

Seeju

BUJE

Casamance

Ziguinchor

PORTUGAISE

Woyi

BALANTAKUNDA

Parim

ATLANTIQUE

GUINEE

RIO Cacheu

Cacheu

Légende

100 km

- COMPTOIR Commercial
- ▨ la Moyenne Casamance
- - - les limites de la Moyenne Casamance
- + + + ne Casamance
- M: Mandingo
- T: Toucouleur
- b: Baiant
- ba: Bainunk

Ainsi à partir du Pakao, ils peuplent les autres provinces: le Suna, le Balmadu, le Birasu, le Buje, le Yasin et le Sonkodu.

Dans cette expansion les autochtones Bainunk sont assimilés ou repoussés. Il faut ajouter que la Sénégambie méridionale connaît au début du XIX^e siècle un mouvement de populations à une grande échelle consécutif à la chute de l'empire du Kaabu. Ainsi beaucoup de Kaabunke viennent s'installer au Birasu. Et la Moyenne Casamance devient un pays manding qui tolère l'existence d'enclaves balant et toucouleur.

Les Balant habitent le territoire qui va de Gudomp au marigot de Binako. Leur pays appelé le Balantakunda s'étend sur une longueur de 50 km d'Est en Ouest. Ces limites Nord-Sud sont la rive gauche du fleuve Casamance et la frontière de la Guinée Bissau.

Les Balant ont beaucoup subi l'influence manding mais jamais accepté la domination. Quant aux Toucouleur, ils habitent au Kabada situé entre le Pakao et la frontière gambienne. Ils sont venus en Moyenne Casamance vers la fin du XVI^e siècle⁽¹⁾. Ce sont des cultivateurs et des musulmans. Ils se sont toujours tenus à l'écart des événements qui bouleversèrent la situation économique et sociale de la Sénégambie⁽²⁾. La Moyenne Casamance est donc une zone d'immigration à partir de laquelle les Manding propageront leur commerce dans toute la région.

1. ROCHE (Ch) : Conquête et résistance des peuples de Casamance 1850-1920,

NEA, Dakar-Abidjan, 1976, pp 60-62

2. C'est aujourd'hui que l'élément toucouleur semble vouloir jouer un rôle politique en Moyenne Casamance.

B/ LE COMMERCE MANDING OU JULAYA

La Moyenne Casamance qui appartient à la SÉNÉGAMBIE méridionale reçoit depuis fort longtemps des vagues migratoires de Manding venus du Mali et, au début XV^e siècle, des commerçants et marabouts⁽¹⁾. Ainsi, les Jula en prolongeant leur réseau vers les terres de l'Ouest vont permettre au vieil empire de survivre jusqu'au XVII^e siècle. Ils trouvent ici des conditions favorables à leurs activités marchandes ou Julaya. Avant d'étudier la place du Jula et de la Julaya, nous tenterons de définir ces deux termes.

TENTATIVES DE DEFINITION

1/ Les Jula:

Ce terme est utilisé en abondance dans la littérature historique consacrée à l'Afrique Occidentale. C'est ainsi que Odile GOERG en donne la définition suivante: << Le Jula est un commerçant itinérant pratiquant des échanges à longues distances, parlant une langue mande et de religion musulmane >>⁽²⁾.

1. NIANE (D. T.) : op. cit. p.35

2. GOERG (O.) : "La destruction d'un réseau d'échange précolonial",

Journal of African History, 21 (1980)

Printed in Great Britain, pp. 467-484.

Dans cette définition deux termes retiennent l'attention: les adjectifs qualificatifs "mande" et "musulmane". Ils permettent d'éviter de confondre le Juła au commerçant arabe, ou au négociant européen. Le mot "mande"⁽¹⁾ renvoie à un ensemble de langues qui sont, entre autres, le Soninke, le Malinke, le Bambara etc.

Le terme "musulmane" indique que seuls les éléments islamisés s'adonnent à cette activité. C'est dans cette perspective que Djibril Tamsir NIANE affirme⁽²⁾: « Au Gabou, musulman et Dioula étaient synonymes ».

M BATHILY a démontré de manière convaincante comment le contact s'est noué entre cette couche de négociants autochtones⁽³⁾ et les marchands arabes et berbères adeptes de l'Islam et animateurs du commerce transsaharien.

Selon Yves PERSON, le Juła serait celui qui fréquente régulièrement des marchés alors qu'il serait pour Abdoulaye BATHILY, un terme qui évoque en milieu Soninke une activité que l'on mène d'une localité ou d'un pays à l'autre⁽⁴⁾ ... et l'émergence d'un groupe d'individus spécialisés dans les échanges et ne participant pas à la production proprement dite a dû donner le terme de Juła.

1. PERSON (Y.) : Samori, une révolution dyula, les Mémoires de l'IFAN
N°80 Dakar 1968 T.I pp 89-149

2. NIANE (D. T.) : op. cit. pp 12-13

3. BATHILY (A.) : Les portes de l'or: le royaume de Galam Sénégal de l'ère musulmane aux temps des négriers (VIII^e - XVIII^e S.),
Paris, l'Harmattan 1983, pp 93-99

4. PERSON (Y.) : op. cit. pp 89-149

En greffant leurs réseaux au commerce transsaharien, les Jula développent leurs activités dans toute l'Afrique Occidentale: les réseaux Jula sont en perpétuelle extension voire en déplacement. C'est ainsi que les bouleversements politiques survenus dans la boucle du Niger vont pousser les Jula vers l'Ouest. En effet, en 1433, les Touaregs s'emparent de Tombouctou et sonnent la fin de l'empire du Mali. Ayant perdu complètement la boucle du Niger et étant par conséquent coupés des pistes sahariennes, les Manding émigrent massivement en Sénégal méridionale.

Donc, cette couche marchande n'est pas née ni ne s'est formée en Moyenne Casamance. Elle n'est pas autochtone mais allogène. C'est dans cet ordre d'idées qu'Yves Person affirme: « Lors de la migration des Manding vers la forêt et la mer, les Jula islamisés accompagnent les Soninke⁽¹⁾, nobles guerriers et animistes, au même titre que les artisans castés ou les tisserands »⁽²⁾. D'ailleurs certaines de ces familles Jula se sédentariseront dans notre domaine d'étude dans le cadre de leurs activités: la Julaya.

1. Ce mot signifie, en Mandin, non musulman

2. PERSON (Y.) : op. cit. pp 97-100

Cette migration date selon ce même auteur entre les XVI^es et XVII^es

2/ La Julaya:

Ce terme dérive du mot manding "Juĭa". Traduit littéralement en français, la Julaya peut signifier commerce. Elle concerne l'acquisition, la conservation, la circulation et l'échange des produits; c'est le métier du Juĭa.

Elle renvoie également à la notion d'espace dans lequel se mettent en place des réseaux permettant la circulation des personnes, des biens et des idées.

C'est sous ce dernier angle qu'on comprend mieux pourquoi la Julaya a servi de véhicule à l'Islam en Moyenne Casamance, voire dans le reste de la Sénégalie méridionale.

C'est donc une activité marchande dans laquelle le ravitaillement, le transport et l'échange demeurent permanents. A chaque étape du voyage des marchandises peuvent être vendues et d'autres achetées. La Julaya stimule, entretient et propage l'échange. Dans ce processus marchand, l'opération de vérité est au bout du voyage⁽¹⁾. Ainsi le Juĭa peut quitter chez lui avec ou sans marchandise, en acquérir à un endroit loin de son point de départ, aller la vendre dans un autre lieu où il achète un autre produit qu'il écoulera ailleurs. C'est un commerce itinérant dont chaque étape peut se transformer en marché.

1. BRAUDEL (F.) : Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e XVIII^e s.,

Armand Colin, Paris, 1979, p.118

Au total, on peut dire que le Jula et la Julaya se caractérisent par la mobilité. C'est pourquoi ils sont inséparables de l'immigration. En réalité le peuplement manding de la Moyenne Casamance est dû à ces familles Jula. Ici, va s'opérer une fusion ethno-linguistique des différents éléments qui ont choisi de s'adonner à la Julaya.

3/ Julaya et mutations ethnodémographiques:

La position de zone tampon entre la Gambie et la Guinée Bissau fait de la Moyenne Casamance une terre de rencontre, donc de brassage de populations. Elle finit par être occupée majoritairement⁽¹⁾ par les manding qui, à travers la Julaya, réussissent à asseoir l'hégémonie de leur langue. Ainsi tous ceux qui sont intéressés par le commerce adoptent le manding comme la langue de communication.

Au début, la julaya est l'affaire de quelques familles identifiables de nos jours à partir d'une étude anthroponymique. En effet, en milieu manding, le suffixe Jula est accolé à leur patronyme: Dabo-Jula, Konte-Jula, Danso-Jula, Bayo-Jula, Kote-Jula, Sighate-Jula, pour ne citer que les plus importantes. Ces familles Jula avaient, en général, le monopole des transactions commerciales dans les villages où elles résidaient. C'était à elles qu'on confiait les objets et les animaux à vendre ou à acheter.

1. PELISSIER (P.) : op. cit. pp. 509-515

Les marchands riches sont appelés en manding, les Banna, personnages dont les louanges sont chantées par les griots de kora. Mais le domaine de l'activité commerciale ne se limite pas uniquement à ces premières familles Jula; il s'ouvre aux éléments des autres ethnies. Tous adoptent le manding devenu principale langue de la Sénégambie méridionale. C'est dans cette perspective que Bouli DRAME, arrière petit fils du fondateur du village de Karantaba nous déclare: « Mon arrière grand-père, Fodéba DRAME était un Jula Saraxolle, venu du Gajaga. Nous sommes donc des Saraxolle d'origine. Mais nous ne comprenons plus cette langue. Nous sommes devenus des Manding»⁽¹⁾.

Dans ce même ordre d'idée, Morykéba NDIAYE, ancien chef d'arrondissement, originaire du village de Udukar, ajoute: « Beaucoup de familles de Marandan et de mon village sont des Saraxolle d'origine, venus dans le cadre de la Julaya. Elles se sont fondues dans l'ethnie manding»⁽²⁾.

Cette analyse est également valable pour les Jaxanke. La seule différence est que ces derniers ont réussi à garder leur langue dans certaines zones de la Moyenne Casamance comme Marsasum. Cette situation est due au fait que les parlers jaxanke et manding sont très voisins. C'est pourquoi Sekou SAGNA les appelle les Manding-Jaxanke⁽³⁾.

1. Bouli DRAME, 75ans, Ziguinchor, séance du 26-03-92

2. Mori Kéba NDIAYE, 80 ans, Kolda, séance du 09-06-92

3. SAGNA (S.) : op. cit pp. 35

Les éléments de cette ethnie partent de leur capitale, Jaxa, pour peupler toute la Sénégambie méridionale. C'est ainsi qu'ils arrivent en Moyenne Casamance où ils sont à l'origine de la création de plusieurs villages dont Udukar, fondé par Boubacar SYLLA, marchand et marabout Jaxanke⁽¹⁾.

L'ethnie manding devient alors le noyau autour duquel gravitent tous les éléments attirés par la Julaya. Du contact avec les manding, il résulte également une "mandinguinisation" de beaucoup d'ethnies de la région selon Djibril Tamsir NIANE⁽²⁾. Au milieu du XIX^e siècle, Bertrand BOCANDE parlait ainsi des manding: << Tous les peuples en contact avec les manding adoptent peu à peu les usages et la langue de ces derniers et finissent par se confondre avec eux >>⁽³⁾. Ce fait montre l'ampleur de l'influence manding.

La mutation ethno-linguistique ne concerne pas seulement les Jaxanke, les Saraxolle ou Bainunk. Des personnes venues de la Sénégambie septentrionale vont subir le même sort. Ainsi Morikeba NDIAYE dont les grands parents sont des Ouoloff d'origine, se considère aujourd'hui comme un manding⁽⁴⁾.

1. NIANE (D. T.) : op. cit p.49

2. Idem p. 122

3. Ibid p. 120

4. Morykéba NDIAYE : Séance du 09-06-1992

L'oncle paternel de ce dernier, Dobaly NDIAYE, faisant du commerce avec des Jula Saraxolle entre la Moyenne Casamance et la Moyenne Gambie, finit par s'installer à Gambissara dans la région de Bassé, puis en Haute Casamance⁽¹⁾.

Beaucoup de marchands du Bundu viennent également étire domicile dans notre domaine d'étude. Demba Wouri SEYDI, grand père de Youssouph⁽²⁾ est un marchand Haalpulaar venu du Boundou. Selon son petit fils, toute la famille est devenue manding. Seul son frère Ousmane, actuel responsable politique à Vélingara, installé dans cette ville à la faveur du commerce coloniale, a échappé à l'assimilation.

Il faut préciser que Vélingara se trouve au coeur du Fuladu. Les familles SOLI et BARRO ont suivi également la même évolution. Les membres de la dernière sont appelés BARRO-MANASSI⁽³⁾.

Le commerce Jula et l'Islam ont facilité le brassage ethnique en Moyenne Casamance. Des éléments d'origine diverses ont adopté la langue manding qui a été un facteur d'intégration. Le passage des individus d'une ethnie à une autre est très fréquent en Afrique Noire Sub-saharienne.

Voilà pourquoi aujourd'hui aucune ethnie ne peut se considérer qu'elle est restée à l'état "pur". Chacune a subi, à un moment ou à un autre, des influences extérieures.

C/ LES JULA DANS L'ESPACE CASAMANÇAIS

1. NIANE (D. T.) : op. cit. p49

2. Information recueillie auprès de Youssouph Seydi, un des plus grands commerçants de la Casamance, à Ziguinchor, le 25-03-92.

3. Bouli DRAME : Séance du 26-03-92. A l'époque quand l'ancêtre des Barro venait vendre du papier, on lui demandait de rester. Mais à chaque fois il répondait:
<< Je ne viens pas pour m'installer. Mannassi.>>

Le retour au commerce légitime fait de cette région un champ d'affrontements entre des puissances politiques de l'époque d'une part et entre celles-ci et l'Occident d'autre part. Les Jula ont sù à chaque fois tirer profit de la situation du moment.

1/ Le contexte politique du début du XIX^e siècle:

Au début du XIX^e siècle toute la Ségambie méridionale est en proie à de grands bouleversements politiques. Dans notre domaine d'étude, la force politique dominante était l'empire du Kaabu, créé par les manding dans le dernier tiers du XVII^e siècle. Cet Etat est entré en déclin depuis l'abolition de la traite des esclaves en 1815. Et au Sud-Est du Kaabu, l'Etat théocratique du Fuuta Jallon devint une puissance régionale et affiche son intention d'unifier les enclaves musulmanes existant à l'intérieur de l'empire manding. Dès lors la guerre devint inévitable.

Les Manding de la Moyenne Casamance, s'allièrent au Fuuta Jallon pour contester le pouvoir animiste Kabunke. C'est ainsi qu'un ancien étudiant de Tubakarantaba au Fuuta Jallon, Ibrahima⁽³⁾, alla solliciter une aide militaire auprès de l'Almami qui lui envoya des troupes.

Les Jula jouèrent un rôle très important dans l'espace politique du Kaabu. Ils servaient d'intermédiaires entre les comptoirs européens installés sur la côte et les pouvoirs politi-

1. SOUANE (P.) : Les Manding de la Moyenne Casamance : Organisation sociale administrative de base et évolution politique de la création du poste de Sédhiou à la mise en place de l'administration coloniale (1837-1890), Mémoire de maîtrise, 1988, 135p. pp 53-57 dir-par A. BATHILY

ques de l'intérieur. C'était eux qui convoyaient les troupeaux⁽¹⁾ d'esclaves pour le compte des princes négriers au siècle précédant. Mais avec la suppression de la traite négrière, les Jula commencèrent à déserters Kansala, capitale du Kaabu. Beaucoup se mirent alors au service du pouvoir théocratique du Fuuta Jallon⁽²⁾ qu'ils ravitaillaient en armes et en poutre.

Toujours au début du XIX^e siècle, la région est de nouveau convoitée par les européens dans le cadre du commerce légitime. Les français cherchaient à redonner vie à l'île de Gorée, inactive depuis la suppression de la traite négrière; alors qu'elle fut très prospère durant la période antérieure. Mais les Anglais et les portugais faisaient une concurrence mortelle au commerce français dans la rivière Casamance. Pour éliminer ses rivaux, la France construisit un fort à Seeju et commença à s'impliquer dans la vie politique de la région. Cette initiative fut préjudiciable à la Julaya.

2/ La mobilité des Jula:

1. NIANE (D. T.) : op. cit. p.80

2. Idem p.126

Arrivés dans le cadre de leur activité mercantile, les manding s'installent pacifiquement avec l'autorisation du pouvoir local Bainunk maître de l'espace politique. Car la Julaya est synonyme de mobilité et d'immigration. Ainsi beaucoup de villages⁽¹⁾ existant encore en Moyenne Casamance sont fondés par des familles Jula. Le cas de Karantaba dont les habitants sont à l'origine de plusieurs autres villages, mérite d'être évoqué. En effet parlant de la fondation du village, Fodé Almami DRAME, imam de Karantaba, confirme:

<<Le village a été fondé il y a 345 ans, c'est à dire au XVII^e siècle, par Fodeba DRAME. Nos parents sont venus de l'Est et nous sommes, à l'origine, de vrais Saraxolle. Ils étaient commerçants et ont trouvé ici des Bañun qui étaient païens >>⁽²⁾.

L'Islam a donc pénétré pacifiquement la Moyenne Casamance. Ce constat ruine l'affirmation de Félix BRIGAUD selon laquelle les Manding sont venus dans cette région, le Coran dans une main, le glaive dans l'autre⁽³⁾.

1. NIANE (D. T.) : op. cit. p.121

2. ROCHE (Ch.) : op. cit. p.54

3. BRIGAUD (F.) : "Histoire traditionnelle du Sénégal"

Connaissance du Sénégal, fascicule N°9, p.185.

Les réseaux de la Julaya sont en perpétuelle extension et le Jula n'a pas besoin de conquête pour développer ses affaires; sans contrôler l'espace politique, il peut exercer son activité.

C'est pourquoi on peut affirmer que la Julaya a servi de véhicule à l'Islam en Sénégambie méridionale. Beaucoup d'auteurs européens ont fait mention de la présence de la rive de Gambie au Rio Grande en passant par les fleuve Casamance, Farin et Geba. D'après Valentin FERNADES⁽¹⁾, la plupart des marchands de la Gambie étaient des manding musulmans qui allaient avec leurs marchandises très loin à l'intérieur des terres. Au XVII^e siècle le père LABAT parlait ainsi des manding: « Tout le commerce est entre leurs mains; ils le portent de tout coté et se servent de ce moyen pour amasser des richesses et pour introduire le Mouhametisme⁽²⁾ partout où ils peuvent pénétrer». Les commerçants manding restent actifs jusqu'au XX^e siècle. Au XVIII^e siècle ils contribuent à la puissance du Kaabu dont la capitale se trouve à l'intérieur des terres loin des côtes. Les guerres de religions qui agitent la région au XIX^e siècle ne peuvent se passer de leurs services. Ils se chargent de ravitailler en armes et poudre les pouvoirs maraboutiques contestataires.

1. FERNADES (V.) : Description de la côte occidentale d'Afrique, du Sénégal au Cap Monte, archipels, 1506-1510. Th. Monod et Al. C.E.G.P. 1951

2. LABAT (J. B.) : Nouvelle relation de l'Afrique occidentale,

Paris, Guillaume Cavalier, tomes IV et V, 1728

Pages consacrées à la Casamance

Habitué au déplacement, la distance n'est rien pour eux si au bout du voyage ils trouvent un profit.

Les propos suivants de Bouli DRAME⁽¹⁾ permettent de mieux apprécier la vie et l'activité du Jula: <<Mon père Karim DRAME fut un grand Jula, un Banna. Il faisait le commerce des armes, des pacotilles et des amulettes. C'était un Kellémoro >>. Ce mot manding signifie littéralement le marabout de la guerre. C'était l'époque des guerres de religions et les kellémoro étaient très actifs dans la région. Ils vendaient des amulettes devant assurer l'invulnérabilité des guerriers. Il poursuit: << Mon père allait de la Gambie au Rio Geba. C'est ainsi que ma soeur et mon grand frère sont nés respectivement à Kayé et Mansodé dans le Woyi Portugais. Il a réussi à accumuler plus de mille têtes de bovins et finit par offrir ses services à Bamba NDIAYE qui guerroya dans le Woyi >>.

Les Jula sillonnaient dans tous les sens la Sénégalie méridionale. Ils mettaient à profit leurs fonctions commerciale et maraboutique, selon les circonstances, privilégiant l'une ou l'autre. Hommes de religion et de commerce, ils devinrent alors indispensables. Chaque chef important avait son marabout et son Jula. Au début du XX^e siècle, Moussa MOLO avait sollicité les services d'un célèbre Jula Saraxolle nommé Habibou Koïta⁽²⁾.

1. Séance du 26-03-1992

2. Lali DIAO : âgé de 105 ans, Kolda, Séance du 20-04-1992

Ce dernier, originaire de la Haute Gambie, était chargé d'assurer toutes les transactions commerciales du roi de Fuuladu. Il allait jusqu'au Sine acheter des chevaux pour l'armée royale. Il appartenait à la catégorie des gros Jula qui avaient très souvent sous leur dépendance une multitude de petits Jula ou colporteurs. Mansuané⁽¹⁾, gros marchand de kola à Jamai, employait beaucoup de petits Jula colporteurs de la Moyenne Casamance.

La Julaya est une vie faite de déplacements. Elle s'associe à des migrations saisonnières ou définitives. Les années qui suivent la création du comptoir de Seeju voient l'arrivée massive des colporteurs Saraxolle⁽²⁾.

Après la vente de leurs bandes de cotonnades dans les villages, ils cultivent des arachides, au Buje dans les environs du fort. La vente des graines leur permet d'acquérir des produits européens et d'amorcer le retour dans la région de Bake] en vendant leurs marchandises au cours du voyage. Par la suite beaucoup d'éléments de cette ethnie se sédentarisent en Moyenne Casamance.

1. Malang DIABOULA, 90 ans, Jamai, Séance du 05-01-92

Nous aborderons plus loin les activités de ce Jula.

2. ROCHE (Ch.) : op. cit. p.123

La mobilité du Jula est fonction du profit qu'il compte acquérir au bout de son déplacement. Si son intérêt se trouve dans la sédentarisation, il n'hésite pas à se fixer dans un endroit sans esprit de retour.

Les populations commerçantes de l'intérieur sont attirées par l'espace d'échanges que constitue la Moyenne Casamance. Cette région était sous domination de l'empire du Kaabu, la plus grande puissance politique de la Sénégambie méridionale jusqu'à la fin de la première moitié du XIX^e siècle. Les Jula la parcourent tous azimuts en convoyant les produits africains vers les comptoirs et en diffusant en retour les marchandises européennes.

CHAPITRE II

LE MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA JULAYA

Le commerce traditionnel manding de la Moyenne Casamance s'exerce dans l'ensemble de la Sénégalie méridionale. Cette partie est une dépendance du Soudan occidental et du Sahara jusqu'au XVI^e siècle⁽¹⁾ puis un débouché qui sauvera le Mali⁽²⁾ après la perte de Tombouctou et de Djenné. Son contact avec l'Europe aura pour conséquence la réorientation des réseaux et des produits vers la côte.

A/ L'évolution des réseaux:

Au début, ils avaient une orientation méridienne⁽³⁾. Ainsi le réseau Bainunk reliait le bas Cacheu et la Gambie en passant par le Soungrougrou et le marigot Bintang. Ici tout semble indiquer que la navigation (voir cabotage) a été largement utilisée. Cette voie commerciale était très fréquentée. En effet au XVII^e siècle elle fut empruntée par le Sieur Lacourbe qui fit le voyage à pied entre Bathurst et Bissau pour étudier les possibilités commerciales de la région⁽⁴⁾. Ce réseau est prolongé par celui des Noinka.

1. BARRY (B.) : op. cit. p.49

2. NIANE (D. T.) : op. cit. pp. 28-33

3. BARRY (B.) : op. cit. p.49

4. CULTRU (P) : Premier voyage du Sieur de Lacourbe fait à la costa d'Afrique en 1685, Paris, Larose, 1913, In-8.

Cette description est conforme à celle que nous a faite un Jula, Malang DIABOULA⁽¹⁾ de Jamaï quand il affirme que: << Pour aller chercher de la kola à Kakandi dans l'actuelle Guinée Conakry, nous étions obligés de former un groupe car il était dangereux de voyager seul à travers la forêt>>⁽²⁾. Le voyage par groupe permettait non seulement d'assurer la sécurité des caravaniers mais aussi de transporter une quantité importante de marchandises. Les Jula, toujours selon notre informateur, voyageaient avec leur provision de cous-cous séché et pratiquaient la prière dans des endroits aménagés à cet effet le long des routes. Les axes de commerce étaient nombreux en direction de la Gambie et passaient en amont de Seeju.

En 1860 les commerçants français établis dans ce comptoir demandèrent à Faïdherbe, alors gouverneur du Sénégal, de châtier les Manding et d'ériger un fort entre les villages de Marandan et Janna pour intercepter les caravanes en provenance du Fuuta Jallon et se dirigeant vers la Gambie⁽³⁾.

Une autre route commerciale très fréquentée par les Jula reliait le comptoir de Farim à la capitale du royaume d'Alpha Molo, Hamdallai; elle se prolongeait jusqu'en Gambie.

1. Malang DIABOULA : Séance du 05-01-1992

2. Des animaux dangereux comme le lion et l'hyène et des bandits infestaient la région.

3. SOUANE (F.) : op. cit. p.74

Muñini⁽¹⁾, au Sud-Est de cette ville à 3 km et situé sur la rive gauche du fleuve Casamance, était également un point de passage important des caravanes.

Le contrôle de ces multiples voies commerciales a été un souci permanent des Français établis à Seeju en moyenne Casamance. A partir de ce comptoir deux routes permettaient de joindre le Fuuta Jallon⁽²⁾. La première, empruntée par Mollien, passait par le Woyi Portugais et la ville de Kadé dans l'actuelle Guinée Conakry; la seconde allait de Seeju à Fattenda, comptoir Anglais sur la Gambie, puis au Fuuta Jallon.

Les réseaux marchands étaient donc multiples en Moyenne Casamance. Celui reliant Bathurst à Bissau, passant à la latitude de Soungrougrou et relayé par le fleuve Casamance⁽³⁾ dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, a été l'un des plus importants.

Les marchés, comme les réseaux, foisonnaient dans cette région. Dans le Kaabu, singulièrement le long de la Casamance, du Cacheu et du Rio Grande, ils faisaient l'objet d'une organisation minutieuse⁽⁴⁾.

1. ROCHE (Ch.) : op. cit. pp.237-263

2. HECQARD (H.) : op. cit.

3. SOUANE (F) : op. cit. pp.44-64

4. NIANE (D. T.) : op. cit. pp.31-34

Des auteurs Français et Portugais ont décrit ces foires dans leurs travaux consacrés à l'Afrique occidentale⁽¹⁾.

La tradition orale aussi fait mention de ces marchés que le commerce colonial va détruire ou réorganiser à son profit.

Au début du XIX^e siècle un métis Akou, François, venait de Bathurst⁽²⁾ pour organiser un marché forain à Samalobantan⁽³⁾ à l'emplacement actuel de la ville de Seeju. Il y arrivait dès la fin de l'hivernage et ne repartait qu'au début de la saison des pluies. Les marchandises, bien exposées sur des étals de fortune construits sous le grand fromager, étaient transportées par de nombreux porteurs. Ce marchand Akou reçut des populations locales le surnom de "François, le vendeur de papier". Car il en apportait beaucoup.

En effet avec le développement de l'Islam, la consommation du papier devint de plus en plus importante. Ce fait est symbolisé par Karantaba, devenu haut lieu de la culture islamique⁽⁴⁾. La copie des textes sacrés pour des talibés de plus en plus nombreux et le commerce des amulettes augmentent le volume du papier utilisé. Des Jula comme la famille Barro excellèrent dans le commerce de ce produit.

1. Voir le père LABAT et V. FERNANDES op. cit.

2. Bouli DRAME: Séance du 26-03-1992

3. Samalobantan: Mot manding qui signifie "fromager des éléphants"

4. SOUANE op. cit. p.15

Les marchés de contact et les réseaux marchands que nous venons de décrire permettaient la diffusion des produits africains et européens.

Dans le sous-chapitre suivant, nous n'aborderons que les premiers qui, de notre point de vue, sont plus indiqués pour rendre compte de l'activité des jula.

B/ PRODUITS ET MODE D'ÉCHANGE

Les produits commercialisés en Sénégambie méridionale sont multiples. Au début du XIX^e siècle les européens n'ont encore aucune prise voire influence sur la production des Africains. Les Jula restent toujours actifs. Ce sont eux qui sillonnent les différentes régions pour collecter les produits et les transporter vers les comptoirs. En retour, ils diffusent les marchandises européennes au loin dans l'intérieur des terres. Parmi les produits circulant en moyenne Casamance la kola occupe une place importante.

Le commerce de la kola existe bien avant l'arrivée des Européens sur la côte. Cette marchandise a de tout temps circulé, du Sud où elle est produite, vers le Nord où elle est consommée. C'est ainsi que Jean BOULEGUE signale: << qu'un courant d'échanges non négligeable était basé sur le trafic de la noix de kola, venant du Sud. Les auteurs Européens du XV^e siècle n'en ont pas parlé car, ce produit ne présentait pas d'intérêt pour eux >>⁽¹⁾.

1. BOULEGUE (J.) : La Sénégambie du milieu du XV^e au début du XV^{IIe} siècle,
thèse de doctorat de 3^e cycle, Paris, Sorbonne, 1968

Mais l'importance de plus en plus grande de ce produit dans la vie des populations Sénégalaises fait comprendre aux négociants européens tout le profit qu'ils peuvent tirer de son commerce. Ainsi, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, les marins Cap-Verdiens se livrent au fructueux transport des noix récoltées au Sud vers le Nord Sénégalais⁽¹⁾. Il était même possible d'échanger ce produit contre de l'or⁽²⁾. Cette remarque montre son importance. C'est pourquoi les Européens s'engagent à faire la concurrence aux Jula dans ce domaine. Au XIX^e siècle, les marchands anglais remontent fréquemment le fleuve Casamance avec des goélettes chargées de noix de kola⁽³⁾.

La kola est un des rares stimulants permis par l'islam et son rôle est très important dans les relations sociales en Afrique occidentale. En société musulmane aucune cérémonie ne peut se faire sans elle. De même en milieu animiste ce fruit reste très convoité. Il sert également de colorant pour la teinture des cotonnades. Quand on sait que l'industrie⁽⁴⁾ du tissage était développée en Moyenne Casamance, on peut aisément deviner l'ampleur de la consommation de cette marchandise.

Toujours dans cette région, la tradition veut que les jeunes gens sortant de la cérémonie de circoncision s'habillent en tissus

1. GUILLARD (X.) : op. cit. pp.64-69

2. Iden op. cit. pp.64-69

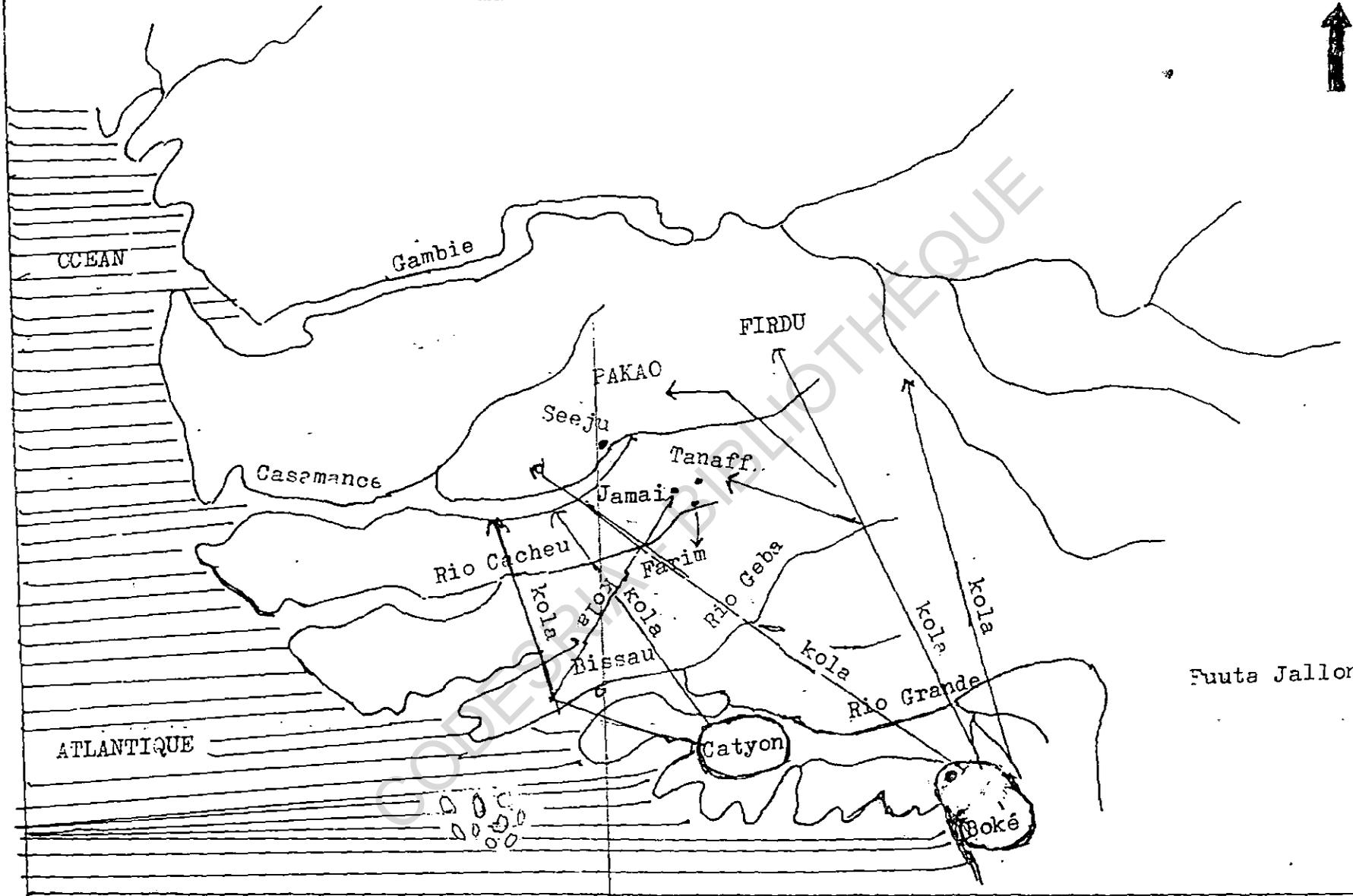
3. BROSELARD (H.) : Voyage dans la Sénégal et en Guinée et

Portugaise, Extrait du tour du Monde, 1889 pp 144

4. FERNANDES (V.) : op. cit.

Carte n° 3 : Les principaux axes du commerce de la kola en Moyenne Casamance

mance



Légende

- Zone productrice de Kola
- Axe du commerce de la Kola

0 50 100 km

D'après ATLAS national du Sénégal
par v. Martin et C. BECKER.

de coton teints avec ce produit. Donc, ici le commerce de la kola a toujours été fondamental. Et le commerce Européen n'a pas réussi à détruire ses réseaux malgré de multiples tentatives dont le transport maritime. La noix est un produit périssable dont la conservation exige des soins particuliers. Et dans ce domaine le Jula est expérimenté.

En 1914, les acteurs du commerce colonial, par la voix du commandant du cercle de Seeju, font leur aveu: « la vente de la kola a beaucoup diminué. Il n'en arrive presque plus; le marché est très dépourvu »⁽¹⁾.

Cette rupture de stock ne veut pas dire que la consommation de ce produit a cessé ou même diminué. Elle semble plutôt indiquer que les Européens se désintéressent de ce trafic. Et les Jula souvent très informés de la situation commerciale, reprennent en main ce qui leur appartient de tout temps. La période 1920-1939 marque le retour effectif du commerce de la kola entre leurs mains⁽²⁾. C'est au cours de cette même période qu'apparaissent, en Moyenne Casamance, de gros marchands de kola comme Malang Suane de Jamaï⁽³⁾. C'était un grand Jula, un Banna qui s'était enrichi par ce commerce qu'il n'associait à la vente d'aucun autre produit.

1. ANS/2614/51 Rapports mensuels d'ensemble 1914

2. AMIN(S.): Le monde des affaires sénégalaises,
Paris, Minuit, 1969, 208p, pp.20-26

3. Malang DIABOULA : Séance du 05-01-1992

Il allait, dans le Sud, chercher la kola à la tête d'une importante caravane. Selon notre informateur qui était souvent au service de Malang Suane, il existait deux voies qui menaient aux sources de la kola. La première et la plus importante passait par le Woyi, le Kuor, Bambadinka, Foroya pour aboutir à Boké dans le Kakandi dans l'actuelle Guinée Conakry alors que la seconde menait à Kubuseki⁽¹⁾ dans le Katyon en Guinée Bissau. Notre Julaba⁽²⁾ qui n'avait pas de problème de numéraire partait souvent pendant la maturation de l'oseille qui correspond à celle de la kola alors que les petits Julia attendaient la vente des arachides pour effectuer le voyage.

<< A Boké >>, poursuit Malang DIABOULA, << nous rencontrions beaucoup de Julia venant de la Casamance et de la Gambie. Vers les années 1930, il y avait dans cette ville un grand marchand Landuma, Suaroba, qui centralisait toute la récolte de kola pour la revendre aux Julia. Tous s'adressaient à lui car, il assurait la fonction de logeur également. La kola coûtait 1 franc la poignée⁽³⁾. Après la transaction, les noix étaient mises dans des paniers contenant chacun 2000 kolas en moyenne et pesant 30 kilos. Pour le transport, le service des porteurs, appelés Sankando, était sollicité. Alors des caravanes se constituaient.

1. Kubuseki est le nom du local du Rio Grande

2. Julaba: c'est un gros jula.

3. La poignée est une unité de mesure valant 5 noix.

Chacune se déplaçait avec un stock de vivres. Le retour à Jamaï était l'occasion d'une fête. La maison de Malang Suané ressemblait à une foire⁽¹⁾. Tous les Julandi⁽²⁾ ou colporteurs ne pouvant effectuer le voyage venaient se ravitailler chez lui>>. Beaucoup d'autres Julaba de la Moyenne Casamance s'intéressaient à cette activité. C'était le cas de Kairaba Gaasama de Jattakunda, de Nuha Ture de Karsia, de Abduhraman Kamara de Jarume, de Buba Jawara de Buje Samin et de Kekoï Dabo de Bantanñima. Parmi ce groupe, Nuha Ture acquit une grande notoriété. Installé sur la frontière entre la Haute et la Moyenne Casamance, il proposait aux Fulbe du sel et de la kola contre des peaux et du bétail. La plupart de ces Julia associaient à cette activité la vente des produits coloniaux. Jusqu'à une date récente le commerce de la kola demeurait très important dans cette région. Même les commerçants africains qui se taillèrent une place de choix dans le commerce colonial pratiquèrent cette activité très lucrative.

Abdoulaye Diop⁽³⁾, agent du commerce bordelais à Tanaff, faisait le commerce parallèle de la kola. Il employait à cet effet deux Guinéens, Lasana et Mamadu Jallo qui faisaient le voyage entre Tanaff et Kakandi. Il s'était enrichi par le biais du commerce de ce produit.

1. Malang DIABOULA : Séance du 05-01-1992

2. Julandi signifie un petit jula.

3. Douadou DIOP: 72ans, commerçant, entretien du 11-02-1992 Tanaff

En conséquence, il put abandonner son emploi en 1930 pour faire prospérer ses propres affaires. Il devint alors le plus gros commerçant libre de l'entre-deux-guerres.

Ce fruit a de tout temps, animé la Julaya en moyenne Casamance voire dans toute la Sénégalie méridionale. Aujourd'hui encore il fait l'objet d'un grand trafic entre les deux Guinées et toute la Casamance. Les marchés hebdomadaires ou Luumo situés le long de la frontière Sud du pays en regorgent.

Le sel est un produit aussi stratégique que la kola. Il semble avoir été, en grande partie, à l'origine de la descente des Manding vers l'océan. Ces derniers voulaient contrôler ses sources d'approvisionnement. C'est dans cette perspective que Djibril Tamsir NIANE affirme que: « Les Malinké islamisés, bien souvent, avaient précédé les animistes dans les confins occidentaux du Gabon, où ils fondèrent des villages qui furent des gîtes d'étapes vers l'océan d'où les populations locales tiraient du sel »⁽¹⁾.

Le sel est un produit précieux et très convoité. Il entre dans l'alimentation quotidienne des populations. Aussi l'éleveur et son bétail ne peuvent s'en passer. L'immigration massive des Fulbe en Haute Casamance accroît la consommation de ce produit. Le sel s'échangeait contre mil, coton et produits laitiers.

1. NIANE (D. T.): op. cit. p.121

Au XVIII^e siècle, il pouvait être facilement échangé contre de l'or, qu'il vienne du Sahara convoyé par les Maures ou qu'il vienne de l'océan transporté par les Jula en Sénégalie⁽¹⁾.

Au XIX^e siècle la Moyenne Casamance était ravitaillée en sel principalement par les mulâtres⁽²⁾ Portugais installés à Ziguinchor. Les Jula rachetaient les cargaisons arrivées à Seeju pour les revendre dans le Haut fleuve en pays Peul. Les Jula étaient très actifs dans cette région. Ils avaient toujours la liberté de circulation et continuaient leur rôle de fournisseurs de produits africains et de diffuseurs de marchandises européennes.

Le coton, comme la kola et le sel, occupait une place importante dans les échanges. Au début il était utilisé dans la consommation locale. Mais, par la suite, il finit par être demandé par le commerce européen. D'ailleurs le développement de l'industrie africaine du tissage n'a pas échappé à l'attention des voyageurs Portugais des XV^e et XVI^e siècles.

Parlant de la Casamance, Valentin FERNANDES disait: « les habitants de ce pays sont communément tous tisserands et font des pagnes de très nombreuses façons et couleurs. Et les chrétiens viennent échanger leur coton pour des pagnes »⁽³⁾.

1. Guillard (X.) : op. cit. pp.64-69

2. ROCHE (Ch) : op. cit. p.70

3. FERNANDES (V.)

Donc les Européens trouvent ici une grande et ancienne activité liée au coton. Les chrétiens dont parle FERNANDES sont les Portugais installés aux îles du Cap-Vert⁽¹⁾. Jusqu'au début du XX^e siècle le coton continue à faire l'objet de transactions. Puis ce sont les Français qui s'intéressent à ce produit. En 1854, 20 tonnes sont expédiées de Seeju vers Karaban. Produit dans les régions Manding et Peul, le coton est transformé localement par des tisserands en bandes dites "bandes de Sorre" de 2m de long et de 15cm de large. Le village de Ñandouki, avec ses indigoteries, eut une grande renommée dans la zone. Les bandes ainsi tissées sont ensuite confiées à des Jula⁽²⁾ qui allaient les échanger contre du caoutchouc en pays Balant ou en Guinée Portugaise où elles constituaient même une sorte de monnaie d'une valeur similaire de 0,5 franc. Ainsi pendant la récolte, les marchands Manding sillonnent la campagne pour acheter le coton à raison de 0,29 franc le kg et venir le vendre au commerce français à 0,45 franc⁽³⁾. Au début du XX^e siècle des bandes de cotonnade venues d'Europe commencent à concurrencer celles fabriquées sur place par les Africains. Cette concurrence sera mortelle pour l'industrie cotonnière. Les Jula s'investissaient également dans la diffusion des produits européens comme le tabac en feuilles, les armes, les perles, les pagnes etc...

1. BARRY (B.) : op. cit. pp.76-77

2. ANS/ G343 Monographie de la Casamance

3. ANS 263/55 Rapport commercial trimestriel 1903

CONCLUSION

Terre de rencontre, la Moyenne Casamance fut un espace d'échanges très important en Sénégambie méridionale. Des familles Jula, venues dans le cadre de leurs activités marchandes s'y installèrent depuis le XVI^e siècle et étendirent leurs réseaux dans toute la région. L'importance des échanges y attira les Français qui construisirent un comptoir commercial à Seeju en 1837.

La création de cet établissement fit de cette partie des "Rivières du Sud" un point de convergence de beaucoup de marchands Africains à la recherche de profit. Dès lors des changements d'appartenance ethnique s'opérèrent; l'unification se fit autour de l'ethnie Manding.

Les Jula, assurant la liaison entre Seeju et l'intérieur, diffusèrent les produits Africains et Européens. Cependant la kola, consommée localement, occupa une place très importante dans ce commerce Manding. Elle permit à nombre de Jula de survivre à la lutte déclenchée contre eux par l'administration coloniale ou d'amorcer leur conversion dans le commerce de traite. Car l'implantation des Français dans cette zone eut pour conséquences d'abord une réadaptation ensuite une reconversion. Ce fut le prélude à la colonisation qui opéra une déstructuration puis une restructuration de l'espace économique.

DEUXIEME PARTIE

**La Julaya et la fin de la traite négrière;
une réadaptation obligée**

CHAPITRE I

LA RESTRUCTURATION DE LA GEOGRAPHIE ECONOMIQUE

Au début du XIX^e siècle, l'Europe amorce le retour au commerce légitime. L'Angleterre du fait de son avance dans le domaine industriel devient le chef de file des abolitionnistes et déclenche le mouvement en faveur de la suppression de la traite des esclaves en 1815 obligeant une révision des relations commerciales entre l'Europe et l'Afrique.

La nécessité d'obtenir des matières premières pour l'industrie en pleine expansion et d'écouler leurs marchandises pousse les nations européennes à développer l'activité marchande légitime. Ces dernières ne se contentent plus de venir acheter et partir. Elles affichent progressivement leurs ambitions de vouloir contrôler les sources et voies d'approvisionnement. Alors un nouveau tournant va être imprimé au commerce. Ainsi chaque puissance cherche à se tailler une zone économique exclusive.

A/ LA PREPONDÉRANCE FRANÇAISE EN MOYENNE CASAMANCE

Depuis le XVII^e siècle la France venait négocier en Moyenne Casamance. En 1686 le Sieur de Lacourbe⁽¹⁾ fit la première description de la Casamance au cours d'un voyage par voie terrestre entre la Gambie et Cacheu. Donc les Français connaissaient cette région depuis longtemps. Mais ils n'y avaient pas de poste; ils se contentaient de venir commercer dans des barques.

Mais au début du XIX^e siècle la nécessité de la création d'un comptoir se fait sentir. En effet, après la suppression de la traite négrière, les Saint-Louisiens et surtout les Goréens sont frappés par une dure crise économique. Ils sont confrontés au problème de reconversion; ils ont besoin de nouveaux débouchés. Les premiers, plus proches de la colonie, firent pression sur elle pour l'amener à prendre pied en Casamance. Le pouvoir colonial céda. Alors le baron Roger, gouverneur du Sénégal, se résolut à effectuer un voyage dans cette rivière afin d'évaluer l'importance du trafic commercial et les chances de son développement, au mois de Mai 1828.

Après plusieurs voyages ponctués d'échecs, des autorités coloniales choisirent Seeju pour l'implantation d'un comptoir.

1. CULTURU (P.) op. cit.

Pour l'érection du fort, la compagnie du Ngalam fut sollicitée. Elle mit au point une association avec les Goréens pour réaliser le projet et exploiter en commun les ressources de la Casamance⁽¹⁾. C'était une façon de tempérer l'appétit de gain des uns et des autres. Ainsi, le 2 Avril 1838, à Seeju débute la construction du fort destiné à abriter une garnison dont la mission consistera à protéger le commerce. Les travaux s'achèvent en 1844. Mais les activités commerciales n'attendent pas cette date pour commencer. Car dès 1838⁽²⁾, des embarcations de faible tonnage appelées Goélettes font la navette entre Saint-Louis, Gorée et la Moyenne Casamance. Elles apportaient dans cette "rivière du Sud" des poudres, des fusils, des pagnes, du fer en barre, du tabac, des verroteries et des sabres à poignées de cuivre. Elles repartaient avec du mil, du riz, de la cire, des peaux, de l'arachide, du coton et parfois avec de l'or et de l'ivoire, amenés sur place par des caravanes venues de l'Est⁽³⁾.

Mais les Français n'étaient pas les seuls à venir commercer dans cette région. Les Portugais et les Anglais y échangeaient leurs marchandises contre des produits africains. Une concurrence âpre s'engagea entre les trois nations européennes.

1. ANS, 3E12 le Conseil privé

2. Iden

3. CRESTO (P.): Une déportation contemporaine: la migration casamançaise à destination de la France, thèse de 3^e cycle, Paris 7, 1975, p.31

Les Portugais occupaient une position stratégique, presque à l'entrée du fleuve Casamance et contrôlaient de ce fait toute la région. Etablis à Ziguinchor, fondée en 1645⁽¹⁾, ils pouvaient intercepter toutes les embarcations étrangères tentant de remonter la rivière. Malgré ces prérogatives portugaises⁽²⁾ justifiées par une présence multiséculaire, les Français s'approprient la Moyenne Casamance. Les métis et noirs portugais de Ziguinchor⁽³⁾ dotés de moyens très faibles et manquant du soutien de la part du gouvernement du Portugal, devinrent les clients des Français.

La concurrence anglaise inquiéta beaucoup la France car ses moyens étaient considérables. Des incidents ne manquèrent pas de se produire entre les deux puissances. En septembre 1839, le capitaine MION, commandant du poste de Seeju saisit un côtre britannique, le "Highlander" qui commerçait dans cette ville⁽⁴⁾.

Les autorités du comptoir de Seeju étaient d'autant plus irritées que les Anglais avaient la faveur des populations qui appréciaient bien leurs poudre en boîte et leurs fusils⁽⁵⁾.

1. ROCHE (Ch.) op. cit. p.67

2. CRESTO (P.) op. cit p.30

3. ROCHE (Ch.) : op. cit. p.88

4. FOULQUIER (J.) : Les Français en Casamance de 1826 à 1854, p71

5. SOUANE (F.) op. cit. p.47

La France utilisa tous les moyens pour éliminer les Anglais de la "rivière": menaces, traités et cadeaux aux populations les jours de fête⁽¹⁾.

Finalement les Britanniques renoncèrent au commerce de la Casamance en acceptant, comme les Portugais, à partir de 1843 la suprématie française. Cette victoire permit à la France de rester la seule puissance étrangère dans cette région. A partir de ce moment, son objectif est de se faire accepter par les populations de la Moyenne Casamance principalement les Manding, tout en définissant les règles du jeu économique. Pour ce faire, elle utilise différents moyens dont la ruse en signant des traités de paix, la neutralité dans les conflits entre Casamançais et l'intervention militaire. Il n'y a pas lieu de broser ici un tableau de la conquête de cette région. Des études importantes et approfondies ont été consacrées à la question⁽²⁾. Nous nous contenterons de décrire très rapidement les différentes péripéties de la mainmise française sur la région.

En effet, au début de la création du fort, la France se contente de signer des traités et de se mettre à l'écart des conflits inter-ethniques.

1. ANS/13G.362 1873-1887 Affaires politiques et
commerciales de la Casamance

2. ROCHE (Ch) 1976 et SOUANE (F) 1988

Le 6 mai 1849, un traité de protectorat est signé avec le Buje qui sera très vite transformé en territoire français. D'autres interviennent avec différents villages autour du poste de Seeju. Ces traités autorisent la France à exercer sa souveraineté sur tout le littoral de la "rivière" Casamance sur une profondeur de 200m⁽¹⁾. En retour les villages en question doivent recevoir protection et coutume⁽²⁾. Ainsi, de bons rapports de cohabitation, condition sine quanon pour le développement de l'économie marchande ont été établis. Mais cette période se révèle de courte durée.

La fourberie des traitants⁽³⁾ qui truquent les mesures et le refus des autorités françaises d'honorer leurs engagements en ne payant pas les coutumes entraînent la révolte des populations⁽⁴⁾. Partout les premiers subissent des mauvais traitements qui sont les conséquences de l'attitude du commerce et de l'administration française. On peut penser que la France veut rompre avec la politique de bon voisinage recommandée par le commandant de Gorée en 1852⁽⁵⁾. Tout semble l'indiquer. Car en 1855, Gorée, sous la pression du commerce, fait la mise au point suivante à Seeju:

<< Vous savez trop bien, monsieur, que notre gouvernement ne supporte des frais de comptoir que pour faciliter le commerce général de la France et apporter en même temps la civilisation dans

1. SOUANE (F): op. cit. p.65

2. ANS/13G4 : Traités avec les chefs indigènes de Casamance 1828-1884

3. SOUANE (F.) : op. cit. p.69

4. ANS/ 13G364, Sédhiou, Comptes rendus trimestriels du personnel,
du matériel, de la situation commerciale 1854-1859

5. ANS/3B65 Lettre du Commandant particulier de Gorée à
Sédhiou(28 Oct. 1852)

ce pays. Ecouter les réclamations, plaintes de messieurs les traitants et aplanir leurs difficultés doit être votre règle de conduite à leur égard... Si les populations locales se permettaient quelques méfaits envers nos traitants ou sur le pays qui couvre notre pavillon, vous auriez à agir de représailles et toujours à l'improviste.>>⁽¹⁾

Le ton du discours de Gorée se fait de plus en plus virulent et belliqueux. En effet les commerçants français, connaissant la situation politique en Sénégambie Septentrionale avec les conquêtes de Faidherbe, ne voudraient-ils pas engager le commandant particulier dans la même voie pour avoir les mains libres en Casamance ? En tout cas leurs plaintes arrivent à Gorée sans discontinuité. En 1859, une lettre de blâme est adressée au commandant de Seeju tout en lui demandant d'agir énergiquement contre les populations accusées de gêner le commerce en semant le désordre. C'est dans ce contexte qu'intervient l'agression de Pinet Laprade en Moyenne Casamance entre 1859 et 1861.

Cette intervention militaire éveille chez les Manding un sentiment de rejet à l'égard de la politique française.

1. ANS/4B34 Lettre du Commandant particulier

de Gorée à Sédhiou (28 Jan. 1855)

Les échos de la victoire allemande en 1871⁽¹⁾ et le refus des traitants de renoncer aux fraudes incitent les Manding à attaquer le fort de Seeju le 16 octobre 1872. Mais le capitaine REYGASSE, commandant de Seeju, obtient le concours de 300 Peul et l'alliance de Alpha Molo. Les Manding sont battus à Sandiféri.

Le 13 janvier 1873, un traité de paix est signé consacrant la suzeraineté de la France sur les pays Manding: le Suna, le Pakao, le Buje et le Yacine⁽²⁾. Et la guerre contre Sunkary Camara en 1883 semble être la dernière grande épreuve de force entre les Français et les Manding.

Le commerce qui était perturbé par la guerre reprend son cours normal. Désormais, l'administration coloniale contrôle mieux la région. Aux produits énumérés plus haut, s'ajoutent d'autres comme les palmistes, le caoutchouc et les oiseaux.

Les palmistes sont produits dans toute la Casamance mais, principalement dans la palmeraie existant le long du fleuve, de l'embouchure à Janna⁽³⁾. Les Balant passent pour être les spécialistes de la production des amandes de palme en Moyenne Casamance.

1. ROCHE (Ch.) : op. cit. p.158

2. CRESTO (P.) : 1975 op. cit. p.37

3. ANS/ 2G1/54 Rapports politiques, commerciaux et agricoles mensuels (28 Oct. 1896)

Le caoutchouc est récolté dans la forêt de Balantakunda. Il attire, au siècle dernier, les populations Manjack de la Guinée Portugaise. Ces dernières envahissent cette zone à tel point que les Balant menacent de tirer sur les étrangers qui viendraient récolter du caoutchouc dans leur forêt⁽¹⁾.

Enfin, les oiseaux font l'objet d'un commerce dit spécial. En 1897, 15.000 oiseaux empaillés sont expédiés de la "rivière"⁽²⁾. Leur extermination ne sera arrêtée que par le changement de mode en France et par la décision prise par les Anglais et les Américains de ne plus porter des plumes d'oiseau⁽³⁾.

Malgré cette variété de produits commercialisés, le comptoir de Seeju n'en connaît pas moins un déficit chronique comme l'indiquent les chiffres suivants⁽⁴⁾:

1843-1844	----->	31% de pertes
1844-1845	----->	29% de pertes
1845-1846	----->	21% de pertes

1. ANS/ 2G1/82 Rapports politiques, commerciaux et agricoles mensuels

2. ANS/ 2G1/82 Rapports politiques, commerciaux et agricoles (février 1897)

3. ANS. 2G1/82 idem

4. CRESTO (P.) : op. cit. p.31

Le commerce colonial de la Moyenne Casamance trouvera son salut dans la culture de l'arachide dont l'extension fut rapide. La production passe de 390 tonnes en 1852 à 3250 tonnes en 1855⁽¹⁾.

La Moyenne Casamance devient la troisième région productrice de l'arachide qui est d'ailleurs sa principale culture d'exportation. Cette plante connaîtra quelques périodes de crise vers la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e. Mais à partir de la fin de la première guerre mondiale, elle est au coeur de toute l'activité économique de la région.

L'administration coloniale a réussi à créer, sous la pression du commerce, l'hégémonie politique de la France dans la région. Mais, si elle a éliminé les pouvoirs locaux, les Jula étaient, quant à eux, loin de l'être. Ils réadaptèrent leurs réseaux à la réalité nouvelle et donnèrent du fil à retordre au commerce colonial soucieux de les écarter.

1. CRESTO (P.) : op. cit. p.34

B/ LA RÉADAPTATION DU RÉSEAU JULA

Au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle la Moyenne Casamance passe sous domination coloniale⁽¹⁾.

Les colonisateurs affichent leur volonté d'écarter les commerçants africains traditionnels de leur rôle pour les mettre au service du commerce colonial. Cette idée, faut-il le rappeler, a été émise au XVIII^e siècle par André Brue quand il dit : « Le moyen le plus sûr pour cultiver et augmenter le commerce de la compagnie et d'avoir nombre de barques pour couvrir toutes les rivières, les marigots et toutes les escales où l'on peut faire quelque commerce. C'est le moyen d'avoir les marchandises de la première main »⁽²⁾. Ainsi, on supprime de nombreux Julia qui servent d'intermédiaire entre les comptoirs de la côte et l'intérieur. Le retour au commerce légitime assiste à la matérialisation de cette idée.

Dès 1840⁽³⁾, les Français explorent toutes les rivières pour intercepter les produits venant de l'intérieur. Mieux, entre 1855 et 1869, les points de traite se multiplient en Moyenne Casamance où on peut en compter 22 sur un rayon de 10 kilomètres⁽⁴⁾.

1. ANS/ 13G 462 Affaires politiques et commerciales
de la Casamance 1875-1887

2. NIANE (D. T.): op. cit. pp.81-82

3. SOUANE (F.) op. cit. p.48

4. SOUANE (F.) op. cit. p.66

Cette politique va se poursuivre jusqu'à la fin du siècle. En 1902, on constate qu'en dehors des traitants et des escales, de nombreuses factoreries sont ouvertes pendant la traite et même pendant toute l'année le long de la Casamance ou sur les bords de ses affluents⁽¹⁾. C'est l'ordre commercial nouveau qui est en train d'être imposé. Mais les Jula n'acceptèrent pas facilement de se soumettre à cette politique. D'ailleurs, la Julaya va connaître un regain d'activités. Trois facteurs concourent à sa dynamisation.

Au niveau des prix, le commerce colonial se caractérise par un abus permanent, car les marchandises françaises subissent une augmentation de 30% à Gorée et de 60% en Casamance et le règlement des escales prescrit aux traitants de prendre des mesures qui les avantagent de 10%⁽²⁾.

Ensuite la position de la Moyenne Casamance entre deux colonies étrangères fait d'elle une zone extrêmement favorable au commerce interlope.

Cette forme d'activité marchande continue aujourd'hui encore d'inquiéter les autorités douanières de la région.

1. ANS/G2/22 Rapports d'ensembles semestriels 1902

2. ANS/ 4B Commandant de Gorée au Gouverneur (11 novembre 1838)

Enfin, la structure commerciale de l'époque fait une large place à la Julaya. Car les produits de la cueillette sont toujours nombreux et très recherchés. Et l'autorité coloniale n'a encore aucune action sur leur production. Cette situation générale du commerce milite en faveur des Jula.

La maîtrise parfaite du terrain donne un avantage certain aux marchands Manding dans les transactions commerciales. Ils dirigent leurs caravanes vers le comptoir qui offre les prix les plus intéressants. Bientôt le comptoir de Seeju se trouve dans une situation commerciale difficile qui attire l'attention de HECQARD, envoyé dans la région pour enquêter sur les causes de désertion de l'établissement français de la Moyenne Casamance.

Ainsi, en 1850, il écrit: « La maison Griffon, la seule qui fasse sérieusement des affaires à Sédhiou, tient ses prix si élevés que les colporteurs de l'intérieur, pour qui le temps n'est rien, préfèrent aller porter les produits soit en Gambie, soit au comptoir de la côte»⁽¹⁾. Dans la même période la route caravanière qui va de Farim à la Gambie en passant par Hamdallai, devient très fréquentée par les Jula. Pour maintenir ce courant commercial, les Anglais amènent Moussa Molo à renoncer au droit prélevé sur les Jula⁽²⁾.

1. HECQARD (H.) : op. cit.

2. ANS/ 136550 Dossier confidentiel sur Muusa MOULO

Le royaume de Muussa, faut-il le rappeler, a cette particularité de s'étendre sur les trois colonies. Donc, jusqu'à la fin du siècle, en le parcourant, les Jula sont dans un espace contrôlé par la même autorité.

L'apparition pour la première fois du caoutchouc sur le marché de Seeju en 1883⁽¹⁾ est une aubaine pour le commerce traditionnel manding. La commercialisation de ce produit est concomitante à la chute des cours⁽²⁾ de l'arachide en Europe (1880-1900).

Produit dans le Balantakunda, le caoutchouc devient de plus en plus important aux yeux du commerce. La hausse constante de ses prix en atteste: 3 francs le kg de 1887 à 1891; 3,50 francs de 1896 à 1898 et 4,40 francs en 1899⁽³⁾. En dehors de son coût élevé, cette marchandise présente l'avantage d'être facilement transportable. Les Jula vont donc se lancer dans le commerce de ce nouveau produit. Ils envahissent les zones de production pour les relier aux comptoirs anglais et portugais. Ainsi un réseau Jula s'organise entre le Balantakunda et Bathurst. Il passe par Marsasum, le marigot de Mampalago, Kansala pour aboutir en Gambie⁽⁴⁾.

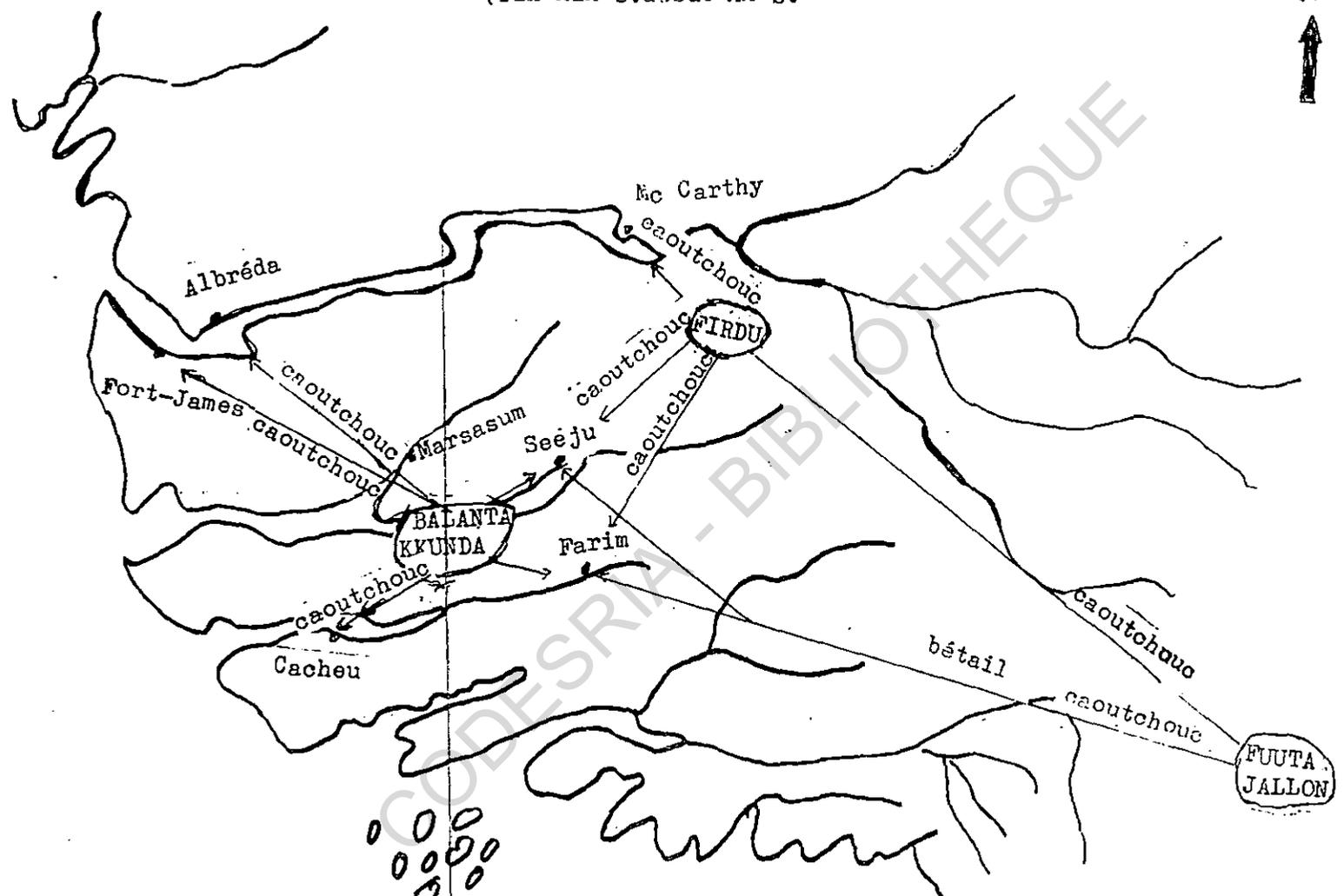
1. ROCHE (Ch.) op. cit. p.193

2. Idem p.191

3. Ibid p.193

4. ANS/ 2G1/55 Rapports semestriels, 1896

carte n° 4: Les principaux axes du commerce du caoutchouc en Moyenne Casamance
 (fin XIX^es. début XX^es.)



Légende:

- Zone de production du caoutchouc
- Axe de commerce du caoutchouc
- Comptoir commercial.

0 50 100

d'après ATLAS NATIONAL du Sénégal
 par V. Martin et C. BECKER

Une autre voie en direction de la Guinée Portugaise passe par Tanaff, situé à vingt trois (23) kilomètres de Farim.

En 1896, un traitant noir du nom de Manuel Corrêa s'installe dans cette escale pour tenter d'attirer le caoutchouc qu'on amène au comptoir portugais⁽¹⁾. Donc une concurrence, par Julia interposés, s'engage entre les établissements anglais, portugais et français. Ainsi le caoutchouc va à Bathurst ou à Cacheu⁽²⁾. Pour drainer le caoutchouc casamançais, le gouverneur anglais de Bathurst le dispense de tous droits d'entrée et de circulation sur la Gambie⁽³⁾. En 1895, la colonie qui ne possède pas de forêt de lianes achète 250 tonnes de caoutchouc et la Casamance 150 tonnes; la raison réside dans le coût élevé des marchandises et le non paiement en argent⁽⁴⁾.

Le courant commercial continue vers la Gambie ou vers la Guinée Portugaise. Dans une lettre au directeur des affaires indigènes, l'administrateur supérieur de Casamance ne manque pas de signaler⁽⁵⁾:

-
1. ANS/ 2G1/55 Rapports semestriels 1896
 2. ANS /2G1/51 Rapports semestriels 1896
 3. ANS/ 2G1/50 Rapports semestriels 1896
 4. ANS/ 2G1/55 Rapports semestriels 1896
 5. ANS/2G1/ 56 : Rapports politiques, commerciaux et agricoles mensuels de la Casamance 1896

C'est dans cet ordre d'idées que l'administrateur supérieur de Casamance ordonne⁽¹⁾: « Il faut prendre des renseignements sur les principaux dioulas et les punir comme on punit les gens qui ont violé la loi ». Le ton du discours anti-Jula ne cesse de monter dans les rapports périodiques du commandant du cercle de Seeju. Ainsi en 1898, ce dernier invite ses supérieurs hiérarchiques à prendre des mesures pour instaurer des droits sur le caoutchouc⁽²⁾.

En conséquence, les autorités coloniales de la Moyenne Casamance s'engagent dans la voie de neutralisation des Jula. Ainsi le début du vingtième siècle présage pour ces derniers des lendemains très sombres. Car la colonie va s'attacher à fermer les frontières et à contrôler les marchands manding par la capitation et la surveillance policière.

1. ANS/ 261/58 Rapports mensuels d'ensembles (février 1897)

2. ANS/ 261/58 Rapports mensuels d'ensemble (28 Oct. 1898)

CHAPITRE II

LA TENTATIVE DE DOMESTICATION DES JULA

Vers la fin du XIX^e siècle, la France, dont le dessein est de mettre la main sur tout le commerce de la Moyenne Casamance voire toute la région, réunit plusieurs moyens pour neutraliser les Jula tout en détruisant leurs réseaux d'échanges anciens et dynamiques. Elle négocie la délimitation des frontières de la Casamance, organise la surveillance économique et construit des voies de communication pour drainer les richesses de la région.

A/ LA DÉLIMITATION DES FRONTIÈRES ET LA SURVEILLANCE ÉCONOMIQUE

Le commerce colonial, presque en faillite, fondait beaucoup d'espoir sur la délimitation des frontières surtout celle avec la Gambie⁽¹⁾. Cet espoir est exprimé en ces termes, dans un rapport de 1895⁽²⁾ : « La CFAO, toujours fermée, attend une nouvelle aurore commerciale qui lui sera très probablement l'année prochaine après la délimitation de la frontière avec la Gambie et l'arrêt chez nous du caoutchouc expédié à Bathurst ».

1. ANS/ 261/49 Rapports politiques d'ensemble (1895)

2. *Ibidem*

Des négociations furent d'abord engagées avec le Portugal. Elles aboutirent à la signature de la convention du 12 mai 1886 ratifiée par la chambre des députés française le 20 juillet 1887⁽¹⁾. Et les premiers travaux de délimitation débutèrent en 1888.

Avec les Anglais les choses sont plus difficiles. Ici la France exprime depuis toujours sa volonté de négocier l'échange de la Gambie avec la Grande Bretagne. Les commerçants anglais, disposant d'un lobby à la chambre des communes, s'opposèrent durablement et victorieusement à un tel projet. Finalement un accord est obtenu le 10 août 1889 par lequel la France céda à l'Angleterre une zone de 10 km de chaque côté du fleuve Gambie entre la côte et le site de Yarbatenda⁽²⁾.

Malgré le mécontentement des autorités coloniales françaises, cet arrangement fut ratifié le 12 mars 1890. Après l'échec de la première mission de délimitation de la frontière de 1891, la seconde commença ses travaux le 2 janvier 1896. Et la troisième poursuivit l'abornement de la rive gauche en janvier 1899⁽³⁾.

1. ROCHE (Ch.) op. cit. pp.200-220

2. Idem pp.221-229

3. ANS/ 1F21 Mission ADAM 1898

Le tracé des frontières n'a pas donné les résultats escomptés. Même s'il a permis de percevoir l'impôt⁽¹⁾, il est par contre loin d'arrêter les courants commerciaux en direction de la Guinée Portugaise et de la Gambie. D'ailleurs cette dernière entra dans une ère de prospérité qui poussa le ministre français des colonies à imaginer une solution consistant à procéder à des "détaxes occultes"⁽²⁾.

Quant à la contrebande, elle s'organisa à une grande échelle, favorisée par une nature luxuriante. Dans la même période un grand trafic sur le bétail, entre les pays du Kaabu, du Soudan et la Guinée Portugaise, est signalé⁽³⁾. Les Jula poursuivirent cette activité jusqu'à la veille de la première guerre mondiale⁽⁴⁾. Les autorités coloniales sont donc obligées de recourir à d'autres moyens pour désorganiser les réseaux marchands Jula. Tous leurs actes concoururent à briser l'organisation commerciale existante.

1. ROCHE (Ch.) : op. cit. p.213

Il faut signaler les multiples incidents frontaliers liés à la perception de l'impôt. En 1903, le résident du Firdu est accusé d'être allé percevoir l'impôt à KantaKunda en Guinée Portugaise.

2. Idem p.229

3. ANS/2G1/66 Rapports d'ensemble trimestriels (1898)

4. ANS/2G12/45 Rapports d'ensemble trimestriels (1912)

Parmi les moyens coercitifs utilisés, figurait en bonne place la carte de capitation ou patente Jula. L'arrêté du 6 décembre 1902, complétant celui du 12 octobre 1888, stipulait en son article premier:

<< Il est établi pour les territoires de la Casamance une patente de 10 francs sur les dioulas ou colporteurs indigènes à qui il sera délivré une carte d'identité contenant le versement du droit de patente et leur permettant de se livrer au commerce >>.

L'article 2 ajoute:

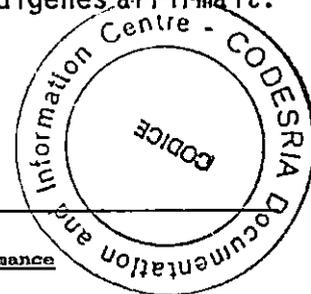
<< Les dioulas ou colporteurs seront inscrits sur un registre ad-hoc tenu par les administrateurs ou les résidents des cercles de Casamance>>;

Enfin l'article 3 précise:

<< Tout dioula ou colporteur surpris se livrant au commerce sans être porteur de cette carte d'identité sera passible de la confiscation de ses marchandises et des peines prévues par l'article 2 de l'arrêté de 1888 >>⁽¹⁾.

Commentant cet arrêté, le directeur des affaires indigènes affirmait:

1. ANS/136501 Carte de capitation pour les dioulas en Casamance



<< Le but de cette carte de capitation est moins d'augmenter les recettes locales que de soumettre les dioulas à une surveillance policière>>.

Cette mesure a été bien accueillie par le commerce de la Casamance⁽¹⁾ pour qui les Jula étaient des gens de mauvaise foi. Dans cette répression contre les Jula, le tribunal⁽²⁾ de première instance de Seeju est mis à contribution. Régulièrement des Jula y étaient jugés et condamnés. Ainsi en 1906⁽³⁾, trois Jula étaient condamnés à quinze jours de prison ferme pour négligence dans le règlement de l'impôt, puis en 1907, sept autres écopaient de la même peine pour le même motif.

La fin du XIX^e et le début du XX^e siècle furent des périodes d'insécurité pour les marchands traditionnels de la Moyenne Casamance. Ainsi un rapport de 1900 signale: << Quelques dioulas, habitants de Goudomp, rentraient de Bissau où ils étaient allés acheter des colas et venaient de traverser le petit village de Ngorée quand ils furent attaqués par les habitants. Un dioula fut tué, un autre blessé et un troisième a disparu. La cola et l'argent restèrent entre les mains des villageois>>⁽⁴⁾.

1. ANS/261/65 Rapports d'ensemble mensuels 1898

2. Ce tribunal est créé par le décret du 8 janvier 1869

3. ANS/ 266/31 Rapports politiques mensuels 1906

4. ANS/ 261/79. Rapports commerciaux mensuels 1900

Ces derniers avaient-ils agi de leur propre chef ou sous l'injonction de l'administration ? Sur cette question le rapport reste muet. Mais toujours est-il qu'un autre traité de 1896⁽²⁾ demandait aux chefs de village d'assurer le contrôle douanier.

En 1903, le lieutenant résident⁽²⁾ de Bignona fit cas de l'assassinat de deux jula sur la route du caoutchouc. «C'était la troisième fois que pareils faits se renouvelaient >>, disait-il. Dans la même période beaucoup de jula furent expulsés par le gouverneur Lapa de VALANTE, de Guinée Portugaise⁽³⁾, ils sont accusés officiellement de mettre en mal le commerce portugais au profit de deux maisons étrangères qu'ils servaient comme rabatteurs.

Ces deux comptoirs avaient accaparé tout le commerce du caoutchouc de la région. Mais en réalité, comme les Français, les Portugais voulaient se débarrasser des Jula qui tiraient un profit substantiel de leur rôle d'intermédiaires entre les Manjaak et les maisons de commerce de Cacheu.

La déposition de Thicasil GUIGNE⁽⁴⁾, ancien tirailleur de 40 ans, né dans le Baol, reconverti en Jula, montre bien ce rôle:

1. ANS/ 2G1/55 Rapports semestriels (1896)

2. PARE (I.) : Evolution économique de la Casamance , 1880-1930,

Mémoire de maîtrise, Faculté des lettres, Dakar, 1980-1981

3. 2F/7 Réclamations particulières 1904

4. ANS/1F/7 Réclamations particulières 1904

<< J'ai quitté chez moi avec 20 francs. Arrivé à Cacheu, je suis allé faire des achats à la société commerciale de Casamance. Le représentant de cette maison m'a fourni à crédit, pour augmenter des marchandises, une pièce de tissu et 4 kg de tabac. J'ai continué à Costa Baixo, en pays Manjacque, pour y vendre mes marchandises et acheter du caoutchouc.

De retour à Cacheu, je vendis mon caoutchouc à la société commerciale. Après avoir payé mes dettes, je me constituais un nouveau fonds de commerce. Je continuais le commerce que j'avais entrepris jusqu'au mois d'octobre. Quand je reçus l'ordre du commandant de la zone de quitter la Guinée, quatre de mes porteurs étaient déjà en avant. On me mit en prison. Après avoir payé 300 francs d'amande, il me restait encore 100 francs. D'autres dioulas venant à Cacheu dans une "faya" chargée de marchandises apprirent la nouvelle et rebroussèrent chemin. Il furent arrêtés et me retrouvèrent en prison. Ces trois dioulas étaient Abdou NDIAYE, Mory CISSE et Amadou DIOP, tous woloffs >>.

La Julaya était donc une activité très rentable. Ce Jula quitte chez lui avec 20 francs et au bout de quelques mois se retrouvait avec une somme de 400 francs et plus. Maintenant nous comprenons mieux pourquoi les autorités coloniales cherchent à mettre fin à cette activité marchande.

Pour accentuer la surveillance économique de la Moyenne Casamance, l'administration coloniale procéda à la création, en 1909, des postes de douane de Sanka, Jamaï et Seleti⁽¹⁾. Cette initiative obéissait donc à la volonté d'intensification de la lutte contre les marchands traditionnels.

En 1912, la douane saisit un troupeau de boeufs d'un Jula rentrant de Guinée Bissau⁽²⁾. En 1916 deux autres Jula⁽³⁾ sont attaqués par le village de Safane. Ils sont dépouillés de leurs biens. Dans ce rapport de 1916, l'administration supérieure de la Casamance faisait remarquer: « Il faut noter que les dioulas ou colporteurs qui ont tout intérêt à persuader les indigènes qu'il ne faut pas aller aux escales parce qu'ils se feraient recruter de force, font courir des bruits tendancieux au sujet du recrutement. A mon avis, à tout point de vue, notre administration aurait intérêt à entraver le plus possible le trafic des dioulas par des mesures prohibitives »⁽⁴⁾.

Assurément les Jula n'avaient pas bonne presse au niveau de l'autorité coloniale. Mais pouvait-il en être autrement dans cette lutte pour le profit ? En tout cas, chacune des deux parties considèrait l'autre comme la source principale de ses maux.

1. ANS/16343 Monographie de la Casamance 1911

2. ANS/ 2612/45 Rapports d'ensemble trimestriels (1912)

3. ANS/ 2616/37 " " " (1916)

4. ANS/ 2616/37 Rapports d'ensemble trimestriels 1916

C'était pourquoi l'administration et le commerce se fixèrent comme objectif premier la neutralisation des Jula. Pour ce faire, tous les moyens étaient bons, même la propagande visant à attirer vers Seeju des compagnies commerciales opérant dans les colonies voisines. Dans ce cas d'espèce, la compagnie allemande Soller, installée à Farim, était particulièrement visée. Un rapport la concernant disait « La compagnie Soller, une fois en Casamance, pourra user des procédés de la Guinée Portugaise, c'est à dire attirer les caravanes du Haut Sénégal, de Damantang, du Fouta Djallon, du Fouladou, du Souna, du Brassou, du Balmadou, du Pakao en certains points desservis par des bateaux à vapeur à fond plat transportant vendeurs et produits. Il faut l'attirer à Sédhiou»⁽¹⁾. Les différents efforts des autorités coloniales connurent des succès.

L'installation définitive de la compagnie Soller à Seeju était chose faite en 1902. Elle donna un essor nouveau au commerce de cette escale. Nombre d'extracteurs de caoutchouc sont venus s'établir dans la Haute Casamance et toutes les caravanes qui se rendaient autrefois à Farim menaient leurs charges à Seeju. Cette compagnie se fixa comme but d'attirer également en Casamance toutes les caravanes qui avaient l'habitude d'aller en Gambie en traversant le Fuuladu⁽²⁾.

1. ANS/ 26/83 Rapport commercial agricole trimestriel (1901)

2. ANS/ 262/25 Rapport mensuel (31 décembre 1902)

La quantité de caoutchouc traité en Moyenne Casamance devint de plus en plus important et la compagnie des caoutchoucs⁽¹⁾ qui avait abandonné Seeju exprima le souhait d'y revenir.

Des mesures étaient prises pour empêcher systématiquement les caravanes de Jula de franchir la frontière d'avec la Gambie⁽²⁾. Ce qui se fit sentir sur la quantité de caoutchouc commercialisée comme l'indique le tableau suivant⁽³⁾:

Années	Colonies	Quantités en t et kg
1897	Gambie	300 t 199 kg
	Casamance (Sénégal)	200 t 353 kg
	Gambie	177 t 927 kg
1898	Casamance (Sénégal)	297 t 349 kg

Cette tendance se maintint jusqu'en 1910, date de la chute brutale des cours du caoutchouc en Europe. La production atteignit 1067 tonnes en 1905 avant de décliner jusqu'à 20 tonnes en 1920 pour disparaître en 1930⁽⁴⁾.

1. ANS/2G1/78 Rapport commercial mensuel (1900)

2. ANS/ 2G1/72. Rapports politiques mensuels, district de Casamance (1899)

3. Iden

4. ROCHE (Ch.) : op. cit. p.360

Les Jula ont beaucoup souffert de la lutte engagée contre eux par l'administration coloniale. Leur nombre n'a pas cessé de diminuer à travers les recensements entre 1906 et 1910. Ainsi 738 Jula ont été recensés en 1906⁽¹⁾, 355 en 1907 et 329 en 1910.

Cependant, on note vers la fin du XIX^e siècle une présence de plus en plus nombreuse des Jula dans la traite de l'arachide. Dès en 1881, le commandant du cercle de Seeju, BOUR, signale leur arrivée dans le commerce colonial en ces termes :

<< Chaque campagne de traite voit de nouveaux venus (traitants formés dans des écoles arabes) qui échangent même des articles contre un produit qui ne s'exporte pas en Europe. Il faut éviter que la profession de traitant demeure accessible à des gens de tous pays>>⁽²⁾.

Ce processus continue en s'amplifiant. Au début du siècle, les Jula, omnipotents dans toute la zone productrice de l'arachide, font une concurrence acharnée aux traitants⁽³⁾. Les Manding, d'une manière générale, s'intéressent au commerce colonial.

En 1911⁽⁴⁾, ils lui fournissent les manoeuvres, les boutiquiers, les traitants, actifs et intelligents. Est-ce l'amorce d'une reconversion des Jula ? Tout semble l'indiquer. En tout cas, l'administration coloniale est décidée à dicter les règles du jeu économique de la région. L'aménagement des voies de communication parachève son action dans ce domaine.

1. ANS/2G6/31 & ANS/2G7/42 : Rapports mensuels, politiques 1906, d'ensemble 1907

ROCHE (Ch.) : op. cit. p.316

2. SAGNA (S.) : op. cit. pp.140-149

3. ANS/2G6/31 Rapports politiques d'ensemble (1906)

4. ANS/1G343 Monographie de la Casamance 1911

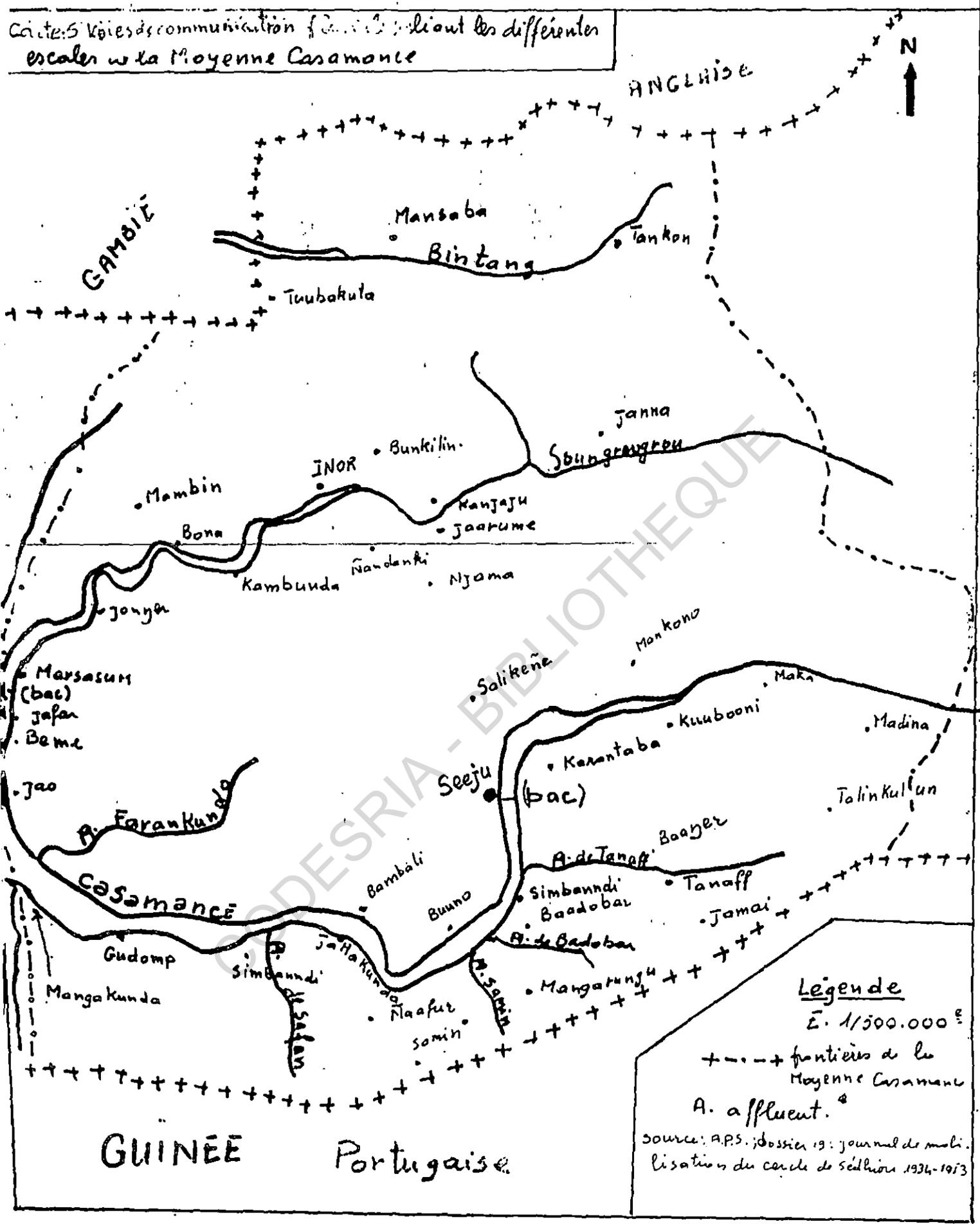
B/ LES NOUVELLES ROUTES COMMERCIALES A EMPRUNTER

La facilité de communication est un des facteurs déterminants dans le commerce; et les voies les plus rapides et naturellement indiquées sont les voies fluviales. Ces dernières sont nombreuses et très utilisées par le commerce colonial en Moyenne Casamance qui est traversée d'Est en Ouest par le fleuve Casamance et son affluent de rive droite, le Soungrougrou; ces cours d'eau sont deux grandes voies navigables en toute saison. Le Bintang, affluent de la Gambie, traverse le nord parallèlement à la frontière et de nombreux marigots adjacents facilitent la pénétration dans les contrées de l'intérieur. Ce sont les marigots de Farankunda, navigable jusqu'à Bantayñima sur la rive droite, de Tanaff, de Badobar, de Samine et de Safane (voir carte N°5) et qui sont tous navigables sur la rive gauche. C'est ce qui explique également la concentration de la population sur le rivage. Pour compléter cette voie de communication naturelle, des routes doivent être ouvertes.

En 1901, dans le rapport de l'administrateur supérieur de Casamance, on peut lire: « Pour augmenter les productions, il suffit de faciliter les transactions entre les indigènes et les Européens. La création de routes ou de sentiers aboutissant soit aux escales soit aux comptoirs installés dans les marigots serait un des principaux moyens qui peuvent y contribuer»⁽¹⁾.

1. ANS/2G1/82 Rapport politique, commercial et agricole de la Casamance (1901)

Carte: 5 voies de communication fluviales reliant les différentes
 escalas w la Moyenne Casamance



Legende
 E. 1/500.000^e
 +---+ frontiers de la
 Moyenne Casamance
 A. affluent.
 source: APS. dossier 19: journal de mobil.
 lisation du cercle de Sedhiou 1934-1973

En conséquence, l'administration s'attèle à l'installation de l'infrastructure routière. Le commerce y contribue, mais les plus grands efforts sont demandés aux populations.

En 1901, en dehors de la réfection des routes de Bignona à Marsasum, traversant le Fogny d'Est en Ouest, de Seeju à Jahakunda à travers le Buje et de Seeju à Darsilame, d'autres sont ouvertes comme celle devant relier Seeju à Hamdallai⁽²⁾.

En 1906⁽²⁾, une campagne à grande échelle de débroussaillage des routes et des marigots, et de réparation de ponts, est entreprise. Ce sont les populations qui exécutent ces tâches à travers des corvées.

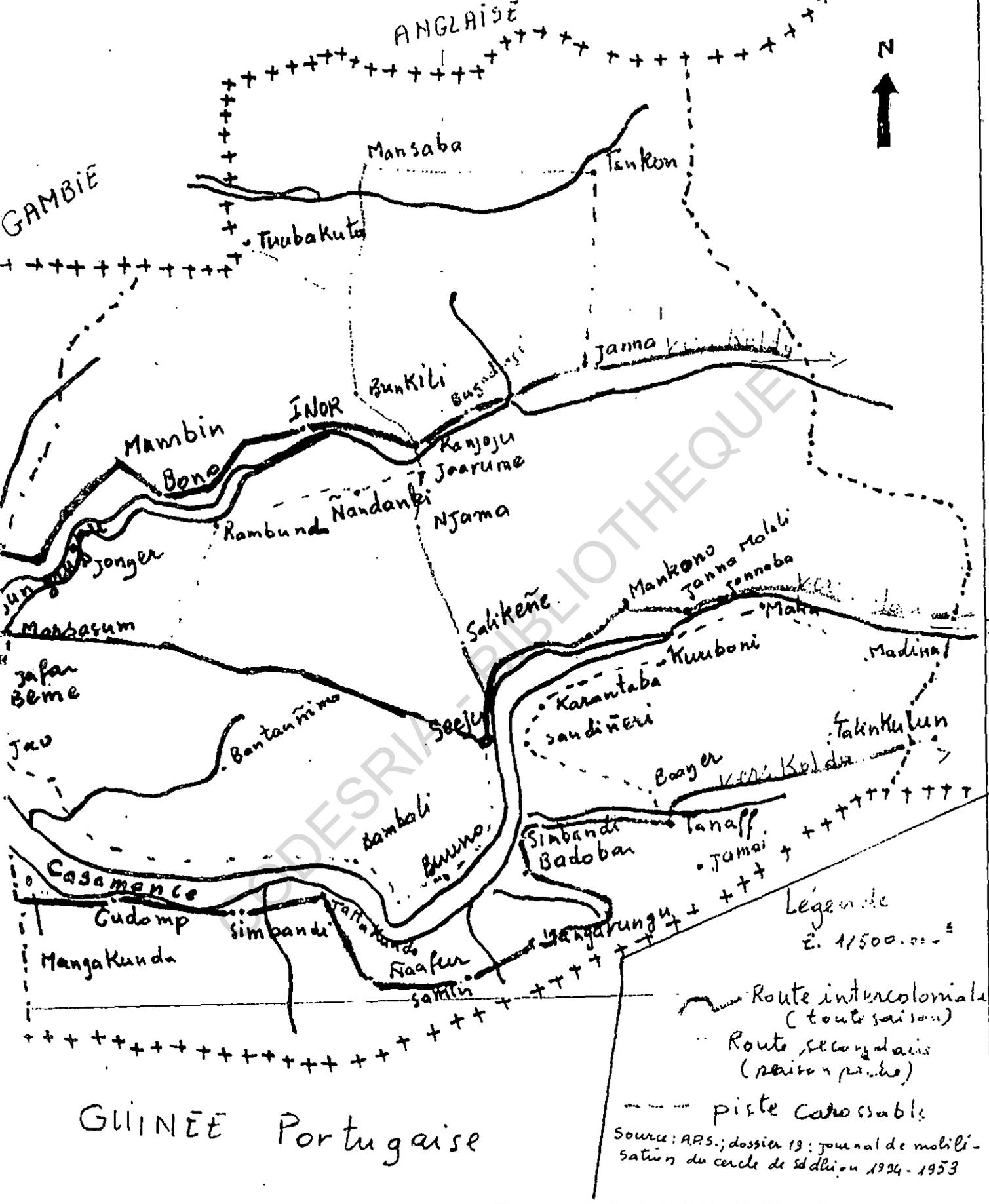
En 1913, les commerçants de Seeju offrent une somme de 170 francs aux populations des villages qui ont construit la route qui va de cette ville à Jarume⁽³⁾. Le réseau routier s'étend au fur et à mesure que l'arachide devient le moteur de l'économie de la Moyenne Casamance.

1. ANS/2G1/82 Rapport politique, commercial et agricole de la Casamance (1901)

2. ANS 2G6/31 Rapports politiques mensuels 1906

3. ANS/2G13/56 Rapports d'ensemble trimestriels 1913

Les voies de communication terrestre reliant les différentes escalas de la moyenne Casamance



En 1920, la production arachidière de la région est cinq fois inférieure à celle du Baol⁽¹⁾. La principale raison de cette différence, selon le commerce et l'administration, réside dans les moyens de communication⁽²⁾. La même année, les autorités décident de construire une route pour automobiles reliant Seeju, considéré comme le terminus de la navigation fluviale, à la voie ferrée Thiès-Kayes.

Cette voie doit passer par Bathurst, Seleti, Baïla, Bignona, Marsasum, Seeju, Janna Malaari et Kolda, soit un parcours de 500 km. Elle est ouverte à la circulation au mois d'avril de la même année. Aussi, un projet de création d'un chemin de fer⁽³⁾, genre Décanville, qui drainerait tous les produits de la région est arrêté. En 1934, la Moyenne Casamance est dotée d'un réseau routier⁽⁴⁾ carrossable de 750 km dont trois routes principales: route centrale Ziguinchor-Tambacounda, route du Sud Ziguinchor-Kolda et route Nord Ziguinchor-Bignona-Inor-Kolda.

1. ANS/2620/37 Rapports d'ensemble trimestriels (1920)

2. Idem

3. Idem

4. Archives de la préfecture de Seeju, D19: Plan d'alerte et de sécurité

Journal de mobilisation du cercle de Sédiou 1934-1953

Ainsi, au lendemain de la première guerre mondiale, l'administration coloniale assistée des maisons commerciales a fini de mettre en place le nouveau cadre fiscal et territorial dans lequel les échanges doivent s'opérer.

Le cycle arachidier est appelé à jouer le rôle moteur de produit de rente principal. Car dès 1930 le caoutchouc disparaît presque entièrement du commerce au profit de cette graine.

La construction des voies de communication facilitera surtout le transport et la commercialisation de l'arachide.

Les autorités coloniales ont réussi à imposer une nouvelle organisation des échanges dans le cadre d'une colonie d'exploitation. Le rôle du Jula dans le commerce, même s'il n'est pas inhibé complètement, n'a pas cessé de s'effondrer au fil des ans.

Pendant le temps fort de la lutte contre les Jula, l'administrateur supérieur de la Casamance disait:⁽¹⁾

<< Le dioula, commerçant sans scrupule ne voit qu'avec inquiétude notre influence s'étendre chez l'indigène >>.

1. PARE (I.) 1980 : op. cit. pp.60-90

L'inquiétude du Ju'la résidait dans l'avenir de sa profession. Car, en 1903, date de cette remarque, les marchands traditionnels étaient limités dans leur action par une politique fiscale discriminatoire et un contrôle incessant. Et quelques années plus tard, ils voyaient leurs réseaux d'échanges désorganisés puis détruits.

La seule alternative qui s'offrait à eux était: disparaître ou s'infiltrer entre les mailles du commerce colonial. Beaucoup avaient choisi le deuxième terme de l'alternative. Réussirent-ils à s'adapter à ce nouveau contexte commercial ? La troisième partie de notre travail permettra de répondre à cette question.

TROISIEME PARTIE

La reconversion des Jula

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE I

DES JULA, EMPLOYES DU COMMERCE COLONIAL

Dans la première moitié du XX^e siècle, la Casamance entière est sous la domination coloniale. L'espace économique est presque entièrement structuré. Le seul produit qui échappe au contrôle colonial reste la Kola. Mais dans ce domaine aussi, le ravitaillement devient de plus en plus difficile à la veille de la deuxième guerre mondiale; comme les Français, les Portugais commencent à entraver la liberté de circulation.⁽²⁾

Désormais, les Jula doivent se soumettre au nouvel ordre économique colonial qui consiste à faire des transactions avantageuses, d'écouler les produits de l'industrie européenne et d'obtenir en échange des matières premières. Donc la pénétration coloniale est avant tout celle du commerce⁽²⁾. En Moyenne Casamance, beaucoup de Jula intègrent le commerce colonial⁽³⁾. Certains réussissent à se tailler une place importante dans cette machine d'exploitation des Africains. Mais les échecs sont également multiples et se traduisent souvent par une révolte violente.

A/ FONCTIONS OCCUPÉES ET RAPPORTS DE TRAVAIL CONFLICTUELS

1. Kéba DRAME 79 ans, paysan. Entretien du 04-01-1992; Sandiñeri

2. SURET CANAL (J.): Afrique Noire Occidentale, l'ère coloniale (1900-1945), Editions sociales, Paris 1964, pp.12-28

3. ANS/10343 Monographie de la Casamance 1911

Les manding, un peuple commerçant, sont petit à petit intégrés par le commerce colonial devenu dominant. Dans ce jeu d'intérêts où ils occupent souvent le bas de l'échelle, des rapports conflictuels ne tardent pas de surgir.

1/ Les fonctions occupées:

Les années qui précèdent 1900⁽¹⁾ voient l'arrivée massive des jula dans le commerce de traite. Ils disputent la production du paysan avec le traitant au service de la maison de commerce.

En 1906, un auteur fait remarquer :

<< Les traitants et les dioulas, omnipotents dans toute la contrée, arrivent dans les villages au début de l'hivernage et quand les réserves vivrières commencent à s'épuiser, pour avancer voire donner à crédit aux paysans des sacs de riz, des moustiquaires, du sucre, des colas contre un remboursement en arachides pendant la récolte >>⁽²⁾. Au début les commerçants européens recrutent principalement parmi les éléments venus du Nord du Sénégal comme employés de commerce avec une solde moyenne de 80 francs⁽³⁾.

Mais les nécessités de la dispersion commerciale, avec la "pacification" et l'installation des voies de communication, ont

1. SAGNA (S.): op. cit. pp.30-120

2. ANS/ 206/31 : Rapports politiques mensuels 1906

3. ANS/16343: Monographie de la Casamance 1911

fini par aboutir à la création dans les principaux villages de la Moyenne Casamance de petits comptoirs commerciaux ouverts soit en permanence soit pendant les périodes de traite.

Ces opérations sont en général confiées à des Manding⁽¹⁾ illettrés avec le système de contrat suivant: le commerçant employeur remet à son traitant dans un carnet côté et paraphé par l'administrateur, une certaine valeur en marchandises et en espèce pour servir à son commerce. Le traitant lui doit donc un compte exact. En revanche, à côté d'une solde fixe, il a droit à une bonification sur le prix des produits acquis par la maison.

A côté des traitants, il y a également des clients au service du commerce colonial. La différence apparente entre les deux professions est assez subtile, cependant dans la pratique on peut bien la remarquer⁽²⁾. A ceux-là, il n'est donné qu'une valeur minimum de marchandises. Elles leur appartiennent en quelque sorte; mais ils sont tenus de s'acquitter vis à vis de la maison principale au fur et à mesure des ventes des marchandises; l'existant en magasin tient toujours ce qu'il reste à devoir.

Les clients tiennent boutique au même titre que ceux qui les approvisionnent. Ils sont généralement d'anciens Jula ayant un

1. ANS/ 343 Monographie de la Casamance 1911

2. ANS/136462 Affaires politiques et commerciales de la Casamance 1873-1887

jour, décidé de se fixer définitivement à un endroit pour fructifier les biens acquis au cours de plusieurs années de colportage.

L'exemple⁽¹⁾ de Kémo Dramé, un commerçant manding de Sandiñeri, est édifiant. Après plusieurs années de colportage entre la Moyenne Casmance et la Guinée Portugaise, il se sédentarise dans ce village où il ouvre boutique. La NOSOCO lui fournissait des marchandises qu'il revendait pour acheter des arachides et des palmistes. Il remboursait la maison mère au fur et à mesure de la vente des marchandises dont une partie était donnée en "sous-traitance" à son fils installé à Karantaba. Les bénéfices étaient régulièrement convertis en bétail. La famille accumula ainsi un important troupeau de vaches. Dans les années 1930 Kémo était l'un des plus importants commerçants de la région.

Dans ce rôle d'intermédiaire au service du commerce colonial, les autochtones manding instruits en arabe avaient plus de facilité à être employés par les maisons de commerce⁽²⁾.

Malang Kémé Maréna et Landing Diba employés de la CFAO (1917-1918) furent des traitants célèbres à cause de leur instruction en arabe.

1. Kéba DRAME: Séance du 04-01-1992 à Sandiñeri

2. Samba MANE: 79 ans, ancien employé de commerce. Séance du 15-02-1992 à Tanaff.

Les traitants illettrés employèrent des commis. Notre informateur fut le commis de Seni Maréna à Tanaff, puis celui de Mamadu Wada entre 1933 et 1936. Il avait son bureau à l'intérieur de la boutique. Il assurait la livraison des arachides.

Les Juła, petit à petit, s'ajoutent aux autres Africains déjà partenaires du commerce colonial. Ils sont soit des traitants soit des clients comme nous venons de le voir, ou soit des employés de commerce. Si au début, le commerce employait les autochtones sans critères de choix précis, par la suite il essaya de mettre de l'ordre dans l'organisation de la profession.

De plus en plus on privilégie les éléments instruits en français⁽¹⁾. Ainsi dans les années 1930, un gérant de boutique qui tenait un registre journalier de comptabilité était nécessairement instruit⁽²⁾. Il était responsable de tous les travailleurs dont le commis de recette chargé de noter dans un carnet tout article vendu. Un employé de la CFAO, qui formait mieux ses agents, était obligé d'envoyer un rapport mensuel correct⁽³⁾.

Il tenait à cet effet plusieurs registres: le registre des statistiques, le registre de repertoire des prix, le registre du rapprochement des écritures (contenant la liste des marchandises reçues et la recette faite dans le mois) etc ...

1. Karako KONATE: 80 ans, ex-chef d'arrondissement. Séance du 16-02-1992 à Seeju.

2. Toumany DIOP: 72 ans, ancien employé de commerce. Séance du 12-05-1992 à Marsassoun

3. Youssouph SEYDI : 75 ans, commerçant. Entretien du 25-03-1992 à Ziguinchor

Beaucoup de cadres de commerce formés par cette maison ont été successivement versés à la Société Indigène de Prévoyance (SIP), ensuite à l'ONCAD.

Le commerce était le principal débouché pour beaucoup d'Africains instruits au courant de la première moitié du XX^e siècle. Dans cette activité qui met en contact des éléments issus d'un peuple traditionnellement commerçant et des maisons de commerce soucieuses de conserver des marges bénéficiaires toujours importantes, des conflits, qui se dénouaient souvent en faveur de l'employeur, ne manquèrent guère d'éclater.

2/ DES RAPPORTS DE TRAVAIL CONFLICTUELS

A la fin du XIX^e siècle, les compagnies commerciales connaissent une crise liée à leur mode de fonctionnement. En effet la nature des opérations commerciales exigeant une immobilisation prolongée de capitaux en marchandises ne permet pas aux maisons de commerce d'étendre sérieusement leurs activités.

Mais en moyenne Casamance, pour résoudre cette crise, les maisons de commerce prennent la décision brutale de licencier tous

les traitants noirs qui sillonnent la rivière⁽¹⁾. Ils sont remplacés, sur quelques points de traite, par des Européens pourvus de numéraires. C'est le début de la mise en circulation de la monnaie.

Cependant la suppression des traitants accusés de vols⁽²⁾ ne résout pas les problèmes du commerce. Au contraire, cette décision se traduit par une diminution considérable dans le chiffre des affaires traitées⁽³⁾ et une réduction non moins considérable des recettes douanières de la Casamance par ricochet. Ainsi l'année 1895 est déclarée par le commerce comme étant la plus mauvaise de toutes celles qui précèdent depuis longtemps⁽⁴⁾.

Avec cette mesure les maisons de commerce espèrent non seulement faire l'économie des frais d'entretien consacrés à leurs traitants, mais également pousser les populations à venir peu à peu s'approvisionner directement des matières premières les plus importantes dans le comptoir de Seeju⁽⁵⁾.

1. ANS/2G1/50 Rapport sur la situation politique, commerciale et agricole de la Casamance (1895).

2. ANS/2G1/50 idem

3. ANS/2G1/51 idem (1896)

4. ANS/2G1/50 idem (1895)

5. ANS/2G1/55 Rapports senestriels 1896

Mais cette décision se révèle inopérante. Dès le début du XX^e siècle on remarque un retour des Africains dans les activités commerciales de traite. Les conflits entre employeur et employé recommencent. Cette fois ils revêtent un caractère individuel et sont généralement liés à la nature des contrats signés par les deux parties⁽¹⁾.

Ainsi dans la première moitié du XX^e siècle il n'est pas rare de voir un procès entre une maison de commerce et un traitant accusé d'abus de confiance⁽²⁾.

En juillet 1907, les traitants Malang Sanuho et Karfa Dramé sont condamnés⁽³⁾ respectivement à six et trois mois de prison pour abus de confiance et complicité. En 1912, Jalamon Susé, employé de MAUREL & PROM, est frappé par une peine de six mois d'emprisonnement pour abus de confiance⁽⁴⁾. Les exemples peuvent être multipliés à ce niveau. Le cas de Boubacar du village de Nandanki est plus révélateur de l'état d'esprit du commerce et du pouvoir colonial à l'égard des autochtones.

1. Voir plus haut

2. ANS/16343 Monographie de la Casanance 1991

3. ANS/267/42 Rapports d'ensemble trimestriels (1907)

4. ANS/2612/45 Rapports d'ensemble trimestriels (1912)

Il a été puni d'emprisonnement pour avoir porté préjudice à un commerçant européen en répandant sur lui et concernant son commerce de faux bruits à l'issue d'une discussion⁽¹⁾.

Il est remarquable que la sentence du tribunal reste invariablement favorable à l'employeur. Les rapports entre les traitants manding et les maisons de commerce sont souvent émaillés de turbulence. La dernière trouvaille pour tenter de se débarrasser des premiers est l'utilisation des Dahoméens dans le commerce en Moyenne Casamance⁽²⁾. Car, quand marchent les affaires, le traitant manding a tendance à mener une vie de prince⁽³⁾. C'est pourquoi on fait venir des traitants étrangers. Leur arrivée ne permet pas une amélioration de la situation commerciale; d'où l'échec de cette opération de substitution⁽⁴⁾.

Les rapports entre les Africains et le commerce colonial ne furent pas des plus aisés. Contrairement aux élites politiques vaincues dès le début du colonialisme, les commerçants noirs mirent plusieurs fois en difficulté les activités de leurs homologues européens.

1. ANS/136501 Carte de capitulation pour les dioulas en Casamance.

NB: Boubacar était un employé du commerce européen.

2. Karame KONATE : Séance du 16-02-1992 à Seeju

3. Doudou MANE: 67 ans, employé de commerce. Séance du 12-05-1992 à Marsassoun.

4. Ce phénomène commence vers les années 1935. Beaucoup de Dahoméens venus dans ce cadre firent souche en Casamance.

Cette situation justifia l'intervention de l'administration dont la politique de répression économique ruina nombre de Jula. Par ailleurs la concurrence entre les maisons de commerce mit beaucoup de traitants autochtones hors-jeu. Ainsi en 1895, un rapport du commandant de Seeju qualifiait Marsasum de réceptacle de tous les traitants et Jula ruinés qui refusaient de reconnaître nulle autorité⁽¹⁾. Certains acceptèrent l'ordre colonial alors que d'autres exprimèrent leur échec par la violence en se muant en marabout guerrier, en pacificateur au service du colonialisme.

B/ DES JULA DEVENUS "PRÉDICATEURS" OU "PACIFICATEURS"

a/ Birahim NDIAYE, un marabout guerrier:

Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle la Moyenne Casamance fut le théâtre d'activités guerrières. En effet, un marabout Jaxanke, Fodé KABA⁽²⁾, entreprit de faire la Jihad aux populations Joola, Baïnunk et Balant restées fidèles à la religion traditionnelle. Il eut beaucoup d'admirateurs comme Birahim NDIAYE. Ce dernier était un marchand ambulant originaire de Saint-Louis⁽³⁾. Il traitait avec la maison Gaspard-Devès qui lui donnait des marchandises à crédit.

1. ANS/2G1/49 Rapports politiques mensuels 1895

2. Fodé KABA est originaire de la région du Sénégal oriental plus précisément de département de Bakel.

3. ROCHE (Ch.) op. cit. p.214

Couvert de dettes et impressionné par l'exemple du marabout immigrant, notre Jula décida de l'imiter.

Il fixa sa résidence à Marsasum sur le Soungrougrou⁽¹⁾. La mort d'un ami tué par les Baïnunk lui donna l'occasion de déclencher la guerre sainte contre les animistes.

Le nouveau marabout guerrier rassembla alors beaucoup de Manding du Pakao ou du Yasin pour les lancer contre les non musulmans⁽²⁾. En représailles, il incendia le village Baïnunk de Santak près de Marsasum le 17 juin 1884. D'une mobilité extrême, ses troupes se dirigèrent vers les Kalunayes détruisant au passage beaucoup de villages Joola. Les conséquences de son action furent immédiates. Ainsi le commerce se trouva affecté par ses différentes campagnes et l'administration coloniale, dont le rôle essentiel était de protéger les activités mercantiles, ne tarda pas à réagir.

Le 29 avril 1886, elle ordonnait l'exécution de Birahim NDIAYE, si par hasard on arrivait à le capturer⁽³⁾. Le 22 mai de cette même année, une colonne expéditionnaire reçut la mission de le réduire.

1. ROCHE (Ch.) op. cit. p.214

2. LEARY (F.) : Islam Politics and Colonialism. A political History of Islam in the Casamance (1850-1914)

3. ANS/136371: Correspondance du lieutenant Gouverneur à Seeju (1850-1914)

Mais pour éviter la confrontation directe avec l'armée coloniale, les troupes du marabout se divisèrent en plusieurs bandes pour harceler différentes régions à la fois. Cette guérilla inquiéta profondément l'ennemi qui chercha finalement à négocier⁽¹⁾.

Alors le premier juin 1887, le commandant de cercle de Tobor en Basse Casamance rencontra le marabout guerrier⁽²⁾. Ce dernier exigea de l'administration coloniale la reconnaissance de son droit de percevoir des coutumes sur toute personne qui viendrait faire du commerce dans le Fooñy car, il avait reçu l'ordre de Dieu de soumettre cette région.

Cette revendication met à nu les motivations profondes de Birahim NDIAYE. Chef de puissantes bandes organisées, il choisit le pillage, plus rémunérateur que les profits du colportage acquis par un labeur pénible. Son aventure n'avait donc rien à voir avec la guerre sainte. Ce ne fut qu'un banditisme social qui ne dit pas son nom. Pour satisfaire ses appétits de gain de plus en plus aigus, il balaya cette région jusqu'aux rives de la Gambie où il trouva la mort le 2 janvier 1888.

1. ANS/1D50 Expéditions militaires (1886)

2. ROCHE (Ch.) *op. cit.* p.215

b/ Abdou ou Bamba NDIAYE:

A la fin du XIX^e siècle les entités coloniales ont fini d'être constituées. En Moyenne Casamance les dernières campagnes de pacification menées contre Birahim NDIAYE et Fodé KABA se terminèrent en 1901. Désormais les troubles politiques allaient venir de la Guinée Portugaise voisine.

En effet dans cette colonie les populations Manding⁽¹⁾, Joola, Manoj et Pepee des provinces frontalières du Woyi, du Kanadu et Makana refusaient de payer l'impôt au gouvernement portugais qui avait du mal à imposer son autorité. Devant cette situation embarrassante pour les autorités coloniales, Abdou NDIAYE offrit ses services. Cet ancien traitant wolof, originaire du Siin Saalum, s'était reconverti en Jula sillonnant la Moyenne Casamance et la Guinée Portugaise avant de devenir un pacificateur en 1904. Dans un rapport du commandant de Seeju le concernant et datant de cette période, on pouvait lire: << Profitant sans doute de la popularité de cet indigène ou de sa connaissance approfondie du Woyi, le chef de cette colonie accéda au désir de Abdou Ndiaye à condition expresse de soumettre ces provinces>>⁽²⁾.

Ainsi commença l'aventure militaire de ce marchand ambulancier.

1. La province du Woyi appartenait anciennement au Kaabu est habitée par des Manding non musulmans qui se rejoignent aux autres populations animistes contestataires de l'ordre portugais.

2. ANS/ 1F/ Réclamations particulières 1906

Cette partie de la possession portugaise devint alors le point de ralliement de tous les déçus du commerce: traitants ruinés, jula victimes de la répression économique coloniale.

Bamba réunit ainsi une armée composée d'individus dont l'intention était de rassembler un trésor de guerre. Ces hommes se singularisèrent par leur esprit pillard, dépouillant systématiquement de leurs biens tous les jula rencon-trés⁽¹⁾. Seuls les marchands agréés par ce chef de guerre pouvaient circuler librement.

Un jula célèbre du nom de Ousmane DIABOULA⁽²⁾ de Jamaï était au service de ce "pacificateur". Il écoulait les esclaves capturés par ce dernier et lui fournissait des chevaux. Abdou NDIAYE comptait ainsi amasser une grande fortune pour compenser son échec dans le commerce. Mais ses ambitions furent très vite déçues. Immédiatement après la pacification, il fut capturé par les portugais et exilé au Cap-Vert jusqu'à sa mort en 1925. Il laissa cependant une descendance nombreuse dont Malang Ndiaye chargé des informations en langue manding à Radio Bissau.

1. ANS/ 1F/7 Réclamations particulières 1906

2. Bouli DRAME: Séance du 26-03-92 à Ziguinchor

Les marchands locaux ont apporté diverses réponses aux entraves créées par l'administration coloniale.

Cependant pour l'essentiel, ils ont choisi soit la confrontation violente soit la soumission. Dans tous les cas ils ont su s'adapter à la conjoncture. Ils se donnèrent toujours les moyens de participer à l'activité marchande. Certains réussissent leur conversion dans le commerce colonial et se taillèrent une place de choix alors que d'autres restèrent fidèles à la julya au risque d'une marginalisation dangereuse.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE II

MUTATIONS REUSSIES ET TENTATIVES DE SURVIE DE LA JULAYA

Malgré les rapports conflictuels permanents entre le commerce colonial et les Africains, certains commerçants noirs réussissent à s'imposer. Nous étudierons le cas de Abdoulaye Diop et de Youssouph Seydi pour voir comment ils parviennent à se tailler une place de choix dans ce nouveau créneau. Aussi les Jula restés fidèles à l'activité ancestrale, continuent leur trafic. Car la julaya ne s'est pas éteinte comme on l'espérait, avec l'établissement de l'ordre colonial. Elle allait se poursuivre sous la forme de colportage et de contrebande.

A/ DES CAS DE RÉUSSITE

1/ Abdoulaye Diop:

Au début du XX^e siècle, le commerce colonial est très développé en Moyenne Casamance. Beaucoup de maisons de commerce ont leurs comptoirs à Seeju et plusieurs escales dans la région. Dans la même période la lutte⁽¹⁾ contre les traitants noirs et jula est vive dans l'ensemble de la colonie.

1. AMIN (S.) : Le monde des affaires sénégalaises, Paris, Minuit, 1969, 208p pp10-26.

C'est dans cette situation que les commerçants français prennent la décision grave de vendre dans toutes les factoreries et de ravitailler les traitants au même prix. Les conséquences sont désastreuses pour les commerçants africains. Beaucoup de commerçants noirs font faillite. Alors pour fuir la misère certains choisissent de migrer dans les escales de l'intérieur principalement dans les rivières du Sud.

C'est dans cette perspective qu'un natif de Saint-Louis du nom de Bari Diop vient en Moyenne Casamance vers 1908⁽¹⁾. Il s'installe à Bajari comme employé de la maison Maurel & Prom. Quelques années après, ses cinq fils⁽²⁾ viennent le retrouver dans cette rivière. Déjà, instruits à l'école française de Saint-Louis, ils ne trouvent pas de difficulté à se faire employer par les maisons de commerce. Dans ce groupe, la réussite de Abdoulaye Diop est plus remarquable.

De 1916 à 1919, ce dernier est employé de la maison Barthès à Mangakunda. Au début de 1920, il s'installe à Tanaff au service de la "Bordelaise" avec un salaire mensuel de 75 francs. Cette escale se situe à 23 km de la frontière avec la Guinée Portugaise et sur la route de la kola.

1. Doudou DIOP: 72 ans, employé de commerce, entretien du 11-02-1992 à Tanaff.

C'est le petit fils de Bari DIOP.

2. Dikon, Lémou, Abdoulaye, Badaka et Mamadou (DIOP).

Avec ses économies réalisées au fil des ans, Abdoulaye entreprend le commerce parallèle de la kola⁽¹⁾, associant ainsi la profession de traitant et celle du Jula. Ayant accumulé un capital assez important, il peut en 1927 abandonner sa fonction d'employé de commerce pour se consacrer à ses propres affaires.

En 1930, Abdoulaye Diop devient un commerçant commissionnaire et signe des contrats avec plusieurs maisons de commerce. Au début de chaque campagne de traite, ces dernières lui donnent de l'argent et des marchandises. En contrepartie elles reçoivent un tonnage en arachides et produits locaux arrêté d'avance.

Pour la gestion de ses affaires devenues de plus en plus importantes, Abdoulaye fait venir son frère Badara, le plus instruit de la famille. Ce dernier assure les fonctions de comptable. Car notre gros commerçant libre a déjà ouvert des factoreries dans les villages de Karantaba, Biisasu, Simbandi, Badobar, Samine et Jattakunda, gérées respectivement par Kéba Mané, Famara Manjan, Duuto Sissoko, Sidi Siise, Landing Diba et Falli Mané⁽²⁾. Tous ces gérants sont des anciens Jula devenus des sous-traitants.

Au début du mois d'avril l'arachide achetée par ces différentes factoreries est rassemblée à Tanaff par les bourricotiers venus du Fuuladu voisin.

1. voir p.36

2. Doudou DIOP: Séance du 11-02-1992 à Tanaff.

Durant cette période de traite, cette escale prend l'aspect d'une foire. Car la factorerie centrale est à la fois un centre d'achat et de transactions intenses⁽¹⁾; d'un côté on reçoit et pèse les produits locaux apportés par les paysans, de l'autre on vend les marchandises de traite: poudre et armes de fort médiocre qualité, alcool, tabac, cotonnades, quincaillerie et pacotille. Cette intense activité s'étend sur un ou deux mois. C'est ce qui donne à la traite un caractère saisonnier.

Ensuite monsieur Diop se charge de la livraison des produits achetés sur Ziguinchor. C'est pourquoi il fait l'acquisition de moyens de transport. En plus d'un camion acheté en 1936, il dispose de 38 chalands dont un à moteur. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, sa prospérité est telle qu'il installe une usine de décorticage des arachides à Tanaff. Alors le nombre de ses employés croît jusqu'à dépasser 200 personnes.

Avec les paysans, Abdoulaye DIOP entretient conséquemment des rapports clientélistes très développés. Il leur donne à crédit des semences d'arachides remboursables pendant la traite avec un taux d'intérêt de 25%. Egalement pendant la période de soudure les paysans viennent prendre chez lui des vivres à crédit jusqu'à la récolte prochaine.

1. Duudu JOOP: Séance du 11-02-1992 à Tanaff.

Suret Canale (5). op. cit. pp.12-28

Il devient par conséquent, dans la contrée, une personnalité très importante voire incontournable qui influe sur le choix des chefs locaux.

Sur le plan matrimonial, il épouse plusieurs femmes⁽¹⁾ qui lui donnent de nombreux enfants. Ces derniers sont presque tous orientés vers la fonction publique après leur formation scolaire. Seul, son fils aîné Duudu Diop épouse la fonction paternelle. Après plusieurs années passées au service de son père comme chauffeur de 1940 à 1943 puis conducteur de chaland de 1943 à 1948, il devient commerçant et s'installe Nangha à dix kilomètres de Tanaff.

Contrairement à son père fuyant la misère engendrée par la crise des années 1900, Laye Diop, pour les familiers, connaît la fortune en Moyenne Casamance. Selon plusieurs témoignages, il serait le plus gros traitant libre du commerce colonial en Casamance. Il meurt en 1961 au moment où ses affaires commencent à péricliter.

1. Doudou DIOP: Séance du 11-02-1992 à Tanaff

Ses femmes étaient au nombre de six. Les cinq étaient des filles manding donc du pays et la sixième manjak.

2/ Youssouph SEYDI:

La création du comptoir de Seeju au XIX^e siècle accentua l'arrivée des commerçants de l'intérieur en Moyenne Casamance qui venaient soit pour apporter leurs produits⁽¹⁾ soit pour cultiver des arachides aux abords de l'établissement français⁽²⁾. Donc la circulation des personnes et des biens était permanente.

C'est ainsi qu'un Peul du Bundu, Demba Wuuri Seydi débarque à Seeju vers 1900, à la recherche de son frère qui quitta la famille quelques années plus tôt pour faire du commerce. Notre Bunduke finit par s'installer dans cette escale. Il revendit le seul fusil qu'il avait pour acquérir quelques objets de première nécessité. Ensuite, il s'intéressa au commerce du bétail qui connaissait un trafic⁽³⁾ intense entre le Kaabu et la Moyenne Casamance. En l'espace de quelques années, il accumula ainsi plus de 400 têtes de bovins⁽⁴⁾.

Pour s'enraciner dans ce "pays", il contracte un mariage sur place. De cette union naquit un fils nommé Alasan SEYDI qui, par la suite, décida de migrer avec le troupeau de vaches à Gudomp en pays Balant.

1. ANS/ 136490

2. Voir p.24 supra

3. ANS/ 2F/7 Réclamations particulières 1904

4. Youssouph SEYDI: Séance du 25-03-92 à Ziguinchor.

Venu dans cette contrée avec l'intention de fructifier l'héritage paternel, il ne put se consacrer exclusivement à l'élevage; il diversifia ses activités en se lançant dans le commerce du caoutchouc. En effet à cette époque, le Balantakunda était une importante zone d'extraction de ce produit. Alors il se mit au service d'un négociant français appelé Catoumel qui lui donnait de l'argent pour acheter du caoutchouc à Singher Baïnunk. Et au cours d'un voyage en Europe, le commerçant français trouva la mort dans un accident maritime. Ainsi s'appropria-t-il l'argent du négociant à la faveur de ce drame ? La famille s'en défend, mais beaucoup de témoins s'accordent à dire que cet épisode a fortement contribué à asseoir la fortune de Alassan et de ses nombreux descendants.

Entre temps, notre traitant épousa plusieurs femmes et eut beaucoup d'enfants. Mais parmi ses dix garçons, seul Youssouph connut une réussite plus remarquable. En 1932, ce dernier abandonne l'école pour rejoindre son frère aîné, employé de commerce, à Janna Malari. Durant les quatre années passées dans cette escale, il s'occupait de la vente des marchandises et d'autres produits du pays. En 1936, il rentra à Gudomp à la suite du décès de son père, mais n'y resta pas longtemps.

Après s'être mis au service de plusieurs maisons de commerce, il choisit finalement de travailler avec la CFAO qui formait mieux ses employés. La compétence et l'expérience ainsi acquises lui permirent d'ouvrir son registre de commerce pour devenir commerçant libre en 1942.

La très bonne marche de ses affaires fit que les maisons de commerce eurent confiance en lui. Alors il signa des commissions avec la CFAO et la SCOA. La commission consistait à signer un engagement avec une maison de commerce qui donnait de l'argent pour l'achat des produits à un prix supérieur à celui officiellement en cours. Et en retour le commerçant devait livrer un tonnage fixe arrêté d'avance. Les deux parties étaient tenues de garder au secret les clauses du contrat⁽¹⁾.

<< A l'époque, je m'étais installé à Marsasum où j'ai racheté la maison d'un Libanais qui avait décidé de quitter cette escale. Puis, j'ai ouvert des points de traite à l'intérieur dans les gros villages de Bantanñima, Mampalago, et Beme. Ces factoreries étaient confiées à d'anciens Jula. Les lundi, mardi, mercredi et jeudi, je travaillais dans ma boutique et le reste de la semaine je consacrais mon temps à contrôler mes employés. Au cours de ces rendonnées, je procédais à des remises et reprises de fonds. Pour l'efficacité du contrôle, l'argent généré par la vente des marchandises n'était jamais utilisé pour l'achat des arachides ou d'autre chose >>, nous a déclaré Youssouph SEYDI⁽²⁾.

Les affaires continuant de prospérer, il put de 1947 à 1956 exporter des arachides décortiquées en France. Ce fait montre l'importance des activités de ce commerçant.

1. Youssouph SEYDI: Séance du 25-03-92 à Ziguinchor

2. Youssouph SEYDI : Séance du 25-03-1992

En effet, l'exportation était un domaine réservé aux grandes compagnies commerciales de l'époque comme la CFAO ou Maurel & Prom, installées à Ziguinchor. Même les commerçants Français libres ne s'aventureraient point à envoyer directement leurs produits en Europe. Bernard ARCENS, président de la chambre de commerce de Casamance l'a appris à ses dépens⁽¹⁾. Il fut complètement ruiné quand il tenta d'exporter des produits. Cet échec retentissant accroît le mérite de Youssouph SEYDI qui a pu tenir tête aux puissantes compagnies et indique à quel point il a accumulé une fortune appréciable. Aujourd'hui encore beaucoup de témoins le considèrent comme le plus grand homme d'affaires de la région naturelle de Casamance.

B/ LA SURVIVANCE DE LA JULAYA

L'administration coloniale, comme nous l'avons vu dans la deuxième partie, se donne tous les moyens pour faire des Julia et tous ceux qui sont intéressés par les activités commerciales des auxiliaires du commerce de traite. Sa victoire sur les marchands africains en Moyenne Casamance n'est pas seulement due à la mise en place du nouveau cadre fiscal et territorial. Mais dans la même période on remarque une perte de valeur des produits africains. Ainsi dès le premier quart du XX^e siècle les bandes de cotonnade locales⁽²⁾ sont sérieusement menacées par la concurrence du tissu importé par les maisons de commerce.

1. ANS/ 11D1/0341 Etat commercial de la Casamance 1930-1960

2. Voir la fin de la première partie

Le caoutchouc, également, ne trouve plus de débouché en Europe vers les années 1930. Car les industries commencent à le produire synthétiquement. Donc la production industrielle européenne semble avoir autant d'effets négatifs sur les marchands africains que la répression économique.

Entre les deux guerres mondiales, seule la kola, consommée localement, reste entre les mains des Jula. Le commerce colonial n'a aucune prise sur sa production et sa commercialisation parce que ce produit ne l'intéresse pas. Mais à la veille de la deuxième guerre mondiale, les autorités coloniales, soucieuses de contrôler l'espace et les individus, apportent des restrictions au commerce de ce fruit. Car les Jula qui allaient chercher cette marchandise étaient obligés d'éviter les Portugais et les roitelets locaux qui exigeaient des péages multiples⁽¹⁾. A ces tracasseries s'ajoute bientôt la concurrence des Libano-Syriens qui font leur intrusion dans ce domaine dans les années 1940. C'est à cette période qu'un Libanais du nom de Abdoul Boudrouss⁽²⁾ s'installe à Kolda et fait venir la kola de Tambakunda. En effet l'ouverture des voies de communication lui permet d'utiliser ses camions à gazogène pour la distribution de cette marchandise dans toute les escales de la région.

1. Malang DIABOULA: Séance du 05-01-1992

2. Morykéba NDIAYE: Séance du 09-06-1992

Il faut signaler que c'est vers les années 1935-1940 que s'intallent les premiers réseaux kolatiers africains couvrant les différentes étapes du circuit de distribution depuis la Côte d'Ivoire jusqu'au Sénégal⁽¹⁾.

En somme, la perte de valeur des produits africains voire leur remplacement par les articles industriels fabriqués en serie et la répression économique sévère (taxation, cordon douanier...) destinée à faire cesser tout commerce de la Moyenne Casamance avec les pays étrangers achèvent de mettre les marchands africains à l'étroit. Cependant, la Julaya ne s'avère pas pour autant vaincue. Le sera-t-elle jamais?

Désormais, elle va s'exprimer à travers le colportage et la contrebande. Ainsi le commerce traditionnel manding subit des modifications progressives en liaison, cette fois-ci, avec la généralisation de l'emploi de la monnaie. Après la vente des arachides n'importe quel individu peut acheter quelques articles de commerce et les porter de village en village voire de maison en maison⁽²⁾. Alors durant la saison sèche, notre domaine d'étude devient un lieu de pullulement des colporteurs tenant de maigres marchandises. Ils se chargent ainsi de combler les vides laissés par le commerce colonial.

1. ANSELLE (J. L.) : Les négociants de la savane, Editions anthropos, Paris, p.191

2. Bouli DRAME : Séance du 26-03-1992 à Ziguinchor

Les maisons de commerce et les gros commerçants libres, non seulement vendent au comptant des articles à ces diffuseurs obstinés mais également leur cèdent avec plaisir les invendus qui encombrant leurs magasins. Car le colporteur achète lui-même pour revendre tout ou en partie ses marchandises qu'il transporte; il est client de la maison de commerce. Ces colporteurs manding aux activités débordantes n'ont pas manqué d'attirer l'attention d'André DEMAISON⁽¹⁾, écrivain français et ancien employé de commerce à Seeju, qui les a immortalisé dans des pages restées célèbres. Aussi d'anciens traitants ruinés épousent cette forme d'activités marchandes. Rappelons-nous que Bamba NDIAYE est un ex-traitant reconverti en marchand ambulancier c'est à dire en Jula. C'est pourquoi la tradition orale de la région le présente comme un Jula, vendeur de perles. Birahima NDIAYE également exerce la profession de colporteur avant de devenir un prédicateur imposant la guerre sainte aux populations non musulmanes de la région.

De ce point de vue le colportage devient le refuge de tous ceux qui sont éliminés par le commerce colonial. Aujourd'hui encore cette forme marchande connaît un regain d'activités en Casamance avec l'emploi de moyens de transport modernes.

1. DEMAISON (A.) : Le passeur, les lectures vivantes, cours moyens des écoles africaines, Paris, 1964 p.336

En effet des groupes de marchands louent des camions pour porter leurs marchandises de Luumo à Luumo⁽¹⁾ situés le long de la route reliant Ziguinchor à Vélingara par le Sud.

Dans ces marchés hebdomadaires⁽²⁾ on notent la présence des marchands forains venant en camion de la Guinée Conakry ou de la Guinée Bissau.

Les colporteurs, issus généralement d'un peuple traditionnellement commerçant, ne manquent pas de renouer avec les habitudes ancestrales. Ne pouvant pas se contenter du peu de profit tiré de la vente des marchandises par quantités menues, ils vont associer le colportage à la contrebande. Ils confirment ainsi la remarque pertinente de Fernand BRAUDEL qui affirme que:

<<Le colportage, c'est toujours une façon de contourner l'ordre établi>>⁽³⁾.

Et la situation de la Moyenne Casamance entre deux territoires étrangers rend aisée une telle activité.

1. Luumo : marché hebdomadaire

2. Il s'agit des marchés hebdomadaires ou luumo: Janbe, Mampatin, Dabo, Salikeñe, Saare Yoba, Naga, Binako yaran

3. BRAUDEL (F.) : op. cit. p.62

Il est également remarquable que les deux colonies voisines de la Casamance ont toujours pratiqué la politique des prix. Elles ont de tout temps vendu leurs marchandises moins chères et offert des prix rémunérateurs aux produits africains⁽¹⁾. La volonté d'attirer la production de cette région Sud du pays est évidente. Aujourd'hui encore, la Gambie importerait cinq fois plus de marchandises qu'elle ne peut consommer. Un autre élément favorisant la contrebande est l'attitude du commerce français qui se caractérise par son incurie en Moyenne Casamance. Il refuse toujours d'acheter les produits locaux au cours officiels. C'est dans cet ordre d'idée qu'une circulaire du 06-11-1949 du gouverneur général demande au gouverneur de Ziguinchor de réprimer sévèrement les commerçants qui refusaient de payer l'arachide à 14,50 francs le Kg⁽²⁾. Les colporteurs, comme leurs ancêtres Jula, bien informés du prix des arachides et des marchandises dans les trois colonies, organisent la contrebande avec la complicité des populations.

Dans un rapport secret de 1949 du commandant de cercle de Ziguinchor on peut lire les lignes suivantes: «Les Dioulas qui trafiquent entre la Casamance et la Guinée Portugaise racontent partout que le quintal métrique d'arachides sera beaucoup plus payé par les Portugais que par nous et que de plus les marchandises de ce pays sont meilleur marché que les nôtres.

1. voir la deuxième partie

2. Archives de la Préfecture de Seeju.

Afin de leur prouver leurs dires et les appâter, ces mêmes Dioulas leur vendent des pull-over et du fil à tisser à des prix plus bas que ceux pratiqués par les maisons de commerce françaises. Devant ce fait, certains frontaliers ont parlé d'aller vendre leurs graines en Guinée Portugaise et de faire tous leurs achats de tissu dans cette colonie >>⁽¹⁾.

Le trafic de l'arachide s'organise le long des frontières parce que cette graine n'est pas d'un transport facile comme le caoutchouc. Les Jula qu'on pensait enterrés avec l'ouverture des voies de communication, la multiplication des points de traite et la surveillance policière, refont surface. Encore pour faucher l'herbe sous leurs pieds, l'administration coloniale demande la correspondance des prix avec les deux colonies voisines. Mais le commerce français de la Moyenne voire de toute la Casamance ne réussit pas cette politique. Et le Sénégal indépendant héritera de cette situation. Il n'arrive pas à homologuer ses prix à ceux pratiqués par ses voisins et arrêter la contrebande des Jula.

Comme toutes les populations commerçantes de l'Afrique Occidentale, les Manding de la Moyenne Casamance ont beaucoup souffert de la volonté de domination et de centralisation du commerce colonial.

1. A.P.S.; Dossier 19: Plan d'alerte et de sécurité dans le

journal de mobilisation du cercle de Sédhiou, 1934-1953

L'administration a mis en oeuvre tous les moyens coercitifs pour imposer en peu de temps son nouveau modèle d'organisation commerciale. Cependant le contrôle, le détournement et la transformation des réseaux d'échange n'ont pas mis fin aux activités mercantiles des Jula. Si certains d'entre eux amorcèrent leur reconversion ou en devenant traitants, d'autres restèrent attachés à la profession ancestrale. Ce dernier groupe se trouva très marginalisé mais, n'en continue pas moins d'exercer la Julaya.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CONCLUSION

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CONCLUSION

Il n'y a plus de doute que la présence manding en Moyenne Casamance trouve son explication dans l'activité marchande. En effet des familles Jula arrivent et s'installent dans cette partie de la Sénégambie méridionale avec l'autorisation du pouvoir autochtone Bainunk maître de l'espace. Elles deviennent, au fil des ans, maîtresses des circuits et reseaux marchands. Alors, sillonnant toute la région, les marchands manding finissent par imposer leur langue aux populations trouvées sur place. Et leur ethnie devient le noyau autour duquel s'agglomèrent tous les éléments attirés par le commerce.

Nombreux et puissants⁽¹⁾ au siècle précédent, les Jula sont confrontés au problème de reconversion à partir de 1815 avec la fin de la traite négrière. Le retour au commerce légitime les oblige à chercher des produits convoités par la communauté marchande européenne présente dans les comptoirs. La création de l'établissement commercial français à Seeju en 1837 donne un dynamisme nouveau à la Julaya. Les commerçants africains, assurant la liaison entre cette ville et l'intérieur, diffusent des produits européens et fournissent aux maisons de commerce des marchandises africaines.

1. NIANE (D. T.) op. cit. pp-92-93

La kola, en dehors des sollicitations de l'Europe, n'en fait pas moins l'objet d'un trafic important en Moyenne Casamance. La pénétration du commerce européen se heurte, ici, à un peuple traditionnellement marchand, car au début du XIX^e siècle une recomposition ethnique s'est opérée au profit des Manding. Ces derniers, de plus en plus nombreux et animés par des soucis de gains, portent leurs produits vers le comptoir qui pratique des prix plus intéressants mettant par conséquent en difficulté l'établissement français.

Il faut noter que les Anglais présents sur tout le cours de la Gambie et les Portugais à Farim sur le Rio Cacheu attirent les caravanes de l'intérieur. Alors en Moyenne Casamance¹ un conflit d'intérêt s'engage entre le commerce français aidé par l'administration coloniale et les Jula manding accusés de tous les maux⁽²⁾.

L'effacement du rôle d'intermédiaire des Africains et l'imposition du commerce de traite à tous deviennent des priorités politiques pour la France. Cette dernière, pour atteindre ses objectifs, met en place, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, un cadre fiscal et territorial. Son triomphe relatif est donc dû à une politique de répression économique contre les marchands autochtones dont le sort est sans cesse aggravé par la perte de valeur des produits locaux.

1. ROCHE (Ch.) op. cit. p.316

C'est pourquoi au début du siècle beaucoup de Jula amorcent leur reconversion. Ils s'investissent massivement dans le commerce colonial en devenant des traitants-Jula ou des Jula-traitants⁽¹⁾. Certains réussissent à occuper une place importante dans ce domaine. Mais les échecs sont nombreux et trouvent souvent leur solution dans le drame. On assiste alors au développement du banditisme social se couvrant du manteau de la guerre sainte ou de la "pacification". Autrement comment qualifier les actions de Birahima NDIAYE et Abdou NDIAYE ? Durant cette période les rapports entre le commerce colonial et les Africains sont émaillés de turbulences.

Par ailleurs, les différentes mesures prohibitives ne semblent pas avoir définitivement mis fin à la Julaya. Cependant les Jula sortent affaiblis de cette épreuve de force engagée contre eux par le pouvoir colonial. Ils sont, comme les élites politiques, marginalisés; ils n'ont pas disparu. Jusqu'en 1950 les rapports des administrateurs de cercle continuent à parler de leurs activités en Moyenne Casamance. Aujourd'hui encore, leur présence de plus en plus importante est très remarquable dans la région où foisonnent les marchés hebdomadaires ou Luumo. A la place des caravanes d'antan, ils utilisent des moyens de transport modernes. Ce colportage de type nouveau n'est pas seulement le fait des Manding mais de toutes les ethnies.

1. Voir plus haut le cas de Abdoulaye Diop et Kéba Dramé

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE**I SOURCES ARCHIVISTIQUES****A. ARCHIVES NATIONALES DU SÉNÉGAL****Période 1800-1950****Série B: Correspondance générale****Sous série 1B**

1B 25: 1816 au sujet des comptoirs de la Casamance et d'ALBREDA.

1B 35-1816: Liste des actionnaires de la Compagnie du Ngalam et Casamance définitive close et arrêtée et société constituée

1B 51-1849: Approbation de l'arrêté du 6 janvier 1849 concernant la police du commerce à Sédhiou

Sous série 2B

2B 18-1840: Envoi d'un état du mouvement commercial de la Casamance

2B 24-1845: Envoi d'un arrêté réglementant le commerce à Sédhiou

2B 27-1846: Commerce de la Casamance

2B 74-1881: Pétition des commerçants de la Casamance relative aux agissements de Fodé KABA

Série D: Affaires militaires

Sous série 11D

11D 1/0234-1864-1895: Correspondance concernant les affaires administratives, politiques, judiciaires et commerciales

adressée au commandant de Sédhiou

11D 1/0301-1900-1920: Affaires économiques: procès verbaux de la réunion de la chambre de commerce de Zinguinchor

11D 1/0311-1920-1954: Situation sociale de la Casamance

11D 1/0313-1921-1954: Police: sureté du territoire, gendarmerie, propagande politique, dossier d'étrangers

11D 1/0341-1930-1960: Etat de la commercialisation de la Casamance

11D 1/0388-1946-1918: Affaires économiques, état des achats par point de traits

Série E: Conceils et Assemblées**Sous-série 3E: Conseil privé du Sénégal**

3E 12-1938: Séances du conseil privé

Série F: Affaires étrangères**Sous-série 1F: Gambie**

1F 8-1894: Délimitation de la Gambie

1F 16-1889-1899: Délimitation de la Gambie, convention franco-britannique
du 10 août 1889

1F 21-1898: Mission Adam

1F 22-1899: Idem

Sous-série 2F: Guinée Portugaise

2F 4-1886: Relations avec les portugais, convention franco-portugaise
du 12 mai 1886

2F- 1903-1904: Réclamations particulières

Série G: Politique et administration générale**Sous-série 1G: Etudes générales, missions, notices, monographies**

1G 14-1838: Mission Dagorne en Casamance

1G 26-1860: Voyage de Faidherbe à la côte occidentale d'Afrique

1G 111-1887-1889: Mission Levasseur

1G 193-1878-1883: Monographie sur Sédhiou par l'administration ADAM

1G 328-1906: Notice sur la Casamance par l'administrateur de Labretoigne
du Maze

1G 343-1911: Monographie sur la Casamance par l'administrateur Maclaud

1G 447-1816-1920: Les sources de l'histoire de la Casamance

Sous-série 2G: Rapports politiques d'ensemble

2G 1/49-1895: Rapports politiques mensuels

2G 1/50-1895: Rapports politiques mensuels

2G 1/51-1896: Rapport sur la situation politique, commerciale et agricole
(1^{er} janvier) de la Casamance

2G 1/54-1896} Rapports politiques, commerciaux et agricoles mensuels

2G 1/55-1896} de l'administrateur supérieur de Casamance au directeur des
affaires indigènes à Saint Louis

2G 1/58-1897: Rapports mensuels d'ensemble

2G 1/59-1897: Rapports trimestriels d'ensemble

- 2G 1/60-1898: Rapports d'ensemble semestriels
- 2G 1/65-1898: Rapports d'ensemble mensuels
- 2G 1/66-1898: Rapports d'ensemble trimestriels
- 2G 1/72-1899} Rapports politiques mensuels du district de Casamance
- 2G 1/73-1899}
- 2G 1/77-1900: Rapports politiques, commerciaux et agricoles de la
Casamance
- 2G 1/82-1901: Rapports politiques, commerciaux et agricoles de la
Casamance
- 2G 1/83-1901: Rapports politiques, commerciaux et agricoles de la
Casamance
- 2G 1/84-1901: Rapports politiques, commerciaux et agricoles de la
Casamance
- 2G 1/85-1901: Rapports politiques, commerciaux et agricoles de la
Casamance
- 2G 2/22-1902: Rapports d'ensemble semestriels du cercle de Sédhiou
- 2G 2/25-1902: Rapports d'ensemble semestriels du cercle de Sédhiou
(31 décembre)
- 2G 2/26-1902: Rapports politiques commerciaux et agricoles du cercle de
Sédhiou (1er trimestre 1902)
- 2G 3/54-1903: Rapports politiques mensuels du cercle de Sédhiou
- 2G 3/55-1903: Rapports commerciaux trimestriels du cercle de Sédhiou
(31 décembre)
- 2G 4/29-1904: Rapports mensuels d'ensemble du cercle de Sédhiou
- 2G 4/32-1904: Rapports mensuels d'ensemble du cercle de Sédhiou
- 2G 5/31-1905: Rapports politiques d'ensemble du cercle de Sédhiou

- 2G 6/31-1906: Rapports politiques d'ensemble du cercle de Sédhiou
- 2G 7/42-1907: Rapports politiques d'ensemble du cercle de Sédhiou
- 2G 8/34-1908: Rapports politiques d'ensemble du cercle de Sédhiou
- 2G 8/39-1908: Rapports politiques d'ensemble du cercle de Sédhiou
- 2G 9/30-1909: Rapports d'ensemble sur les travaux publics
- 2G 9/41-1909: Rapports mensuels d'ensemble sur le Balantacounda
- 2G 9/43-1909: Rapports politiques d'ensemble du cercle de Sédhiou
-
- 2G 10/39-1910:}
- 2G 10/40-1910:} Rapports politique d'ensemble du cercle de Sédhiou
- 2G 10/42-1910:}
-
- 2G 11/47-1911:} Rapports d'ensemble trimestriels des cercles, escales et
- 2G 11/53-1911:} communes des territoires d'administration directe
-
- 2G 12/45-1912:}
- 2G 12/63-1912:} Rapports d'ensemble trimestriels
- 2G 12/64-1912:}
-
- 2G 13/46-1913(9)} Rapports d'ensemble trimestriels
- 2G 13/56-1913 }
-
- 2G 14/40-1914(10)} Rapports d'ensemble trimestriels
- 2G 14/51-1914 }

2G 15/28-1915(9)} Rapports d'ensemble trimestriels

2G 15/41-1915 }

2G 16/25-1916 } Rapports d'ensemble trimestriels

2G 16/37-1916 }

2G 18/20-1918(8)}

2G 18/42-1918 } Rapports d'ensemble trimestriels

2G 18/44-1918 }

2G 19/26-1919: Rapports d'ensemble trimestriels

2G 20/36-1920} Rapports d'ensemble trimestriels

2G 20/37-1920}

Sous-série 13G:

13G 4 /1828-1884: Traités signés avec les chefs indigènes

13G 364/1854-1858: Sédhiou, comptes rendus trimestriels du personnel,
du matériel et de la situation commerciale.

13G 462/1873-1887: Affaires politiques et commerciales de la Casamance

13G 481/1895: Impôts-commerce et demandes

13G 490/1998: Pillage d'un caravane en Haute Casamance

13G 496/1900: Affaires politiques et production de la Casamance

13G 501/1903: Cartes de capitation pour les dioulas en Casamance

13G 550/1910: Dossier confidentiel sur Moussa Moïo

Série Q: Affaires économiques

Q 32/1872-1886: Correspondance départ du prrésident de la chambre de commerce de Gorée

Q 32 à Q 35 /1868-1895: Correspondance reçue de la chambre de commerce de Gorée

B. ARCHIVES DE LA PRÉFECTURE DE SEEJU: A.P.S.

A.P.S.; Dossier N°16 : Corespondances secète et confidentielle diverses, Rapports et procès verbaux de délibération du conseil des notables; 1938-1959

A.P.S.; Dossier N°19 : Plan d'alerte et de sécurité dans le journal de de mobilisation du cercle de Sédhiou; 1934-1953

A.P.S.; Dossier N°25 : Surveillance des frontières: Gambie et Guinée Portugaise

A.P.S.; Dossier N°514: Contribution à l'histoire la Casamance (conférence)

C. TRADITION ORALE

INFORMATEURS	Dates	Langues parlées	Agés	Domicile & Profession ou fonction
1- Malang Diaboula	05-01-92	Manding	90 ans	Jamai Ancien Juŕa
2- Lali Dia	20-04-92	Pulaar	105 ans	Kolda Paysan
3- Doudou Diop	11-02-92	Manding, créole Français, Wolof	72 ans	Tanaff Ancien traitant
4- Toumany Diop	12-05-92	Manding	72 ans	Marsassum commerçants
5- Bouli Dramé	26-03-92	Manding Français	75 ans	Ziguinchor Ancien préfet
6- Kéba Dramé	04-01-92	Manding	79 ans	Sandiñeri Paysan

7- Kara Konaté	16-02-02	Manding	80 ans	Seeju, ancien chef d'arrondissement
8- Boubacar Mané	12-05-92	Bainunk	71 ans	Marsassum Commerçant
9- Samba Mané	15-02-92	Manding	79 ans	Tanaff Ancien traitant
10-Yuusuf Seydi	25-03-92	Manding Français	75 ans	Ziguinchor Commerçant

II OUVRAGES ET ARTICLES DE REVUES

- AMIN, Le monde des affaires sénégalais, Paris, minuit, 1969-205 p
- AMSELLE, J.L.- Les négociants de la savane, éditions anthropos, Paris 1977
- BARRY B, La Sénégambie du XV^e s au XIX^e s, l'harmattan Paris, 1988
- BOULEGUE, J.- "La Sénégambie du milieu du XV^e s au début du XVII^e",
thèse de doctorat de 3^e cycle, Paris, Sorbonne, 1968
- BOULEGUE, J.- "Aux confins du monde malinké, le royaume du Kasa (Casamance),
Communication présentée au congrès d'études Mandingues de Londres, juillet
1972", Publication du département d'histoire de l'Université de Dakar
- BRIGAUD, F.- "Histoire traditionnelle du Sénégal", dans connaissance
fascicule No 9
- BATHILY, A.- Les portes de l'or: le royaume du Galam Sénégal de l'ère
musulmane aux temps des négriers (VIII^e - XVIII^e) siècle,
Paris, l'harmattan 1983, 312p.
- BROSSELDARD, H.- "Voyage fait dans la Sénégambie et Guinée Portugaise",
extrait du Tour du monde, 1889, pp 97-144
- BRAUDEL, F.- Civilisation matérielle, économie et capitalisme,



XV^e-XVIII^e s. T2, ARMAND COLIN, Paris, 1979

- CISSOKO, S.M.- "La royauté (Mansaya) chez les Mandingues occidentaux d'après les traditions orales", BIFAN, T.XXXI, série B, N°2, Avril 1969, pp 325-336
- CRESTO, P.- "Une déportation contemporaine, la migration casamançaise à destination de la France", Thèse de doctorat de 3^e cycle, Paris VII, 1975, 231p
- CULTRU, P.- Premier voyage du Sieur de la Courbe fait à la Coste d'Afrique en 1685, Paris, Larose, 1913
- DEMAISON, A.- Le passeur dans les lectures vivantes, cours moyens des écoles africaines, Paris, 1964
- FERNANDES V.- Description de la côte occidentale d'Afrique, du Sénégal au Cap monte, Achipeles, 1506-1510, trad. Th. Monod et Ac. Bissau, C.E.G.P, 1951
- FOULQUIER, J.- "Les français en Casamance de 1826 à 1854", Mémoire dactylographié pour D.L.S d'histoire, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Dakar, 1966
- GOERG, O.- "La destruction d'un réseau d'échanges précolonia1", journal of African History, 21 (1980) Printed in Great Britain
- HECQUARD, H- Voyage sur le côté et l'intérieur de l'Afrique occidentale, Paris, Bernard et Cie, 1853 409p
- LABAT, J. B.- Nouvelle relation de l'Afrique occidentale, Paris, cavelier, 1728

- MANÉ, M.- Contribution à l'histoire de Kaabu, des origines au XIV^e s.,
Dakar, IFAN 1979
- NDIAYE, C. B.- "La mise en place du réseau routier au Sénégal"; Mémoire de
maîtrise S.D. de A. Bathily, 1978, 111p
- NIANE, D. T.- Histoire des Mandingues de l'ouest, Karthala, Paris, 1991
- PARÉ, J.- "Evolution économique de la Casamance, 1880-1930"
Mémoire de Maîtrise dir. MBODJ, Faculté des Lettres, Dakar, 1980-1981
- PELISSIER, P.- Les Paysans du Sénégal, Saint Yrieix, imprimerie Fabrègue
1966, XV, 936p
- PERSON, Y.- Samory, une révolution dyna, Les mémoires de l'IFAN N°80
Dakar 1968 T._{II}
- ROCHE, Ch.- Conquête et résistance des peuples de Casamance,
1850-1920, NEA, Dakar-Abidjan, 1976
- SAGNA, S.- "Islam et pénétration coloniale", thèse de 3^e cycle, Dakar,
Faculté des Lettres, 1983
- SANNEH, L.- The Jakkanke: the history of an islamic clerical people of
the Senegambia, Londres, International African Institute, 1979
- SOUANE, F.- "Les Manding de la Moyenne Casamance: organisation sociale et
administrative de base et évolution politique de la création du poste
de Sédhio à mise en place d'une administration coloniale locale
(1837-1890)", Mémoire de Maîtrise dir. M. MBODJ, Faculté des Lettres

Sciences Humaines, 1988.

SURET-CANALE J., - Afrique noire occidentale, l'ère coloniale
(1900-1945) Editions sociales, Paris, 1964

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

RESUME

Commerce et Commerçants manding en Moyenne Casamance

Ce thème, resté en friche jusqu'ici, fait l'intérêt de ce travail. En effet toute l'historiographie consacrée à la Moyenne Casamance se contente d'établir le constat suivant : les Manding sont les commerçants et des musulmans.

Dés lors il nous a paru important de combler un vide en campant ce groupe marchand et en suivant son évolution en rapport avec l'avènement du colonialisme.

Ainsi nous avons procédé à l'étude du peuplement de la Moyenne Casamance, le commerce manding ou julaya avant la main-mise coloniale, la fin de la traite négrière et la réadaptation des marchands manding et enfin la reconversion des jula.

Pour ce qui concerne la méthodologie, nous avons longtemps hésité entre l'analyse du fait marchand (le mode de génération des biens et du système d'échange dans le commerce jula) et le repérage de ce groupe de commerçants sur le terrain historique casamançais en décrivant ses contours et son évolution en rapport avec la mise en place du commerce colonial. Nous avons finalement choisi la deuxième méthode. Car il nous semble plus judicieux de jeter les bases d'une recherche future plus poussée où l'analyse aura une large place.

Au bout du compte notre travail a abouti aux résultats suivants :

.../...

1 - le commerce explique mieux la présence des Manding en Moyenne Casamance. Egalement nous pouvons affirmer que l'Islam est venu dans cette région dans les bagages du jula.

2 - Ici s'opèrent des transformations ethnodémographiques au profit des Mading.

3 - le commerce de la kola demeure une donnée permanente en Sénégal méridionale.

4 - les jula n'ont pas disparu. Cependant ils ont été très marginalisés par la législation répressive de l'administration coloniale et l'action des commerçants européens.

5 - Enfin l'activité marchande cesse d'être l'apanage de la seule ethnologie manding en Moyenne Casamance.

En somme, nous pensons que ce travail contribuera à une meilleure connaissance de l'histoire des populations de la Casamance.